

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

SOMMAIRE

P.03	Mot du Président
P.04	Le territoire
P.05	Assemblées des élus
P.06	Le personnel intercommunal
P.10	Finances
P.20	Communication
P.24	Services Techniques
P.27	I. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
P.28	Le projet de territoire
P.29	Aménagement de l'espace, Habitat et mobilités
	Systèmes d'informations géographiques
	Bus de la mer
	Mobilité durable
P.39	Développement économique et touristique
	Création d'un espace entreprise et coworking
	Zones d'activités et zones industrielles
	Ateliers Relais
	Cleantech vallée & Cleantech booster
	Territoires d'industrie
	Etude foncière
	Marchés nocturnes 2022
	Relais Fluvial "Les Estères"
	Sentiers de randonnées
	Boucles cyclo
	Office de tourisme
	Taxe de séjour
P.42	Développement durable
	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
	Projet alimentaire territorial
	GEMAPI
	Audit énergétique
P.48	II. ENVIRONNEMENT
P.49	Gestion des déchets
	Collecte, traitement, élimination, valorisation des déchets
	Collecte et élimination par la régie communautaire
	La collecte et l'élimination des déchets sur les communes gérées par des syndicats
P.55	III. SERVICE A LA POPULATION
P.56	Eau et assainissement
P.58	Relais intercommunal de services au public
P.60	Politique Culturelle et sportive
P.68	Petite enfance
P.76	Soutien à la parentalité
P.79	Convention Territoriale Globale
P.80	Sécurité et Prévention de la délinquance
P.83	IV. MUTUALISATION



LE MOT DU PRÉSIDENT

La Communauté de communes du Pont du Gard s'est engagée dans une démarche de développement territorial. Nous souhaitons inscrire fortement la Communauté dans un projet ambitieux, mobilisant les acteurs du territoire au service de ses habitants, dans le respect de son environnement et de ses cultures afin d'accroître son attractivité.

Tout au long de ce rapport, vous découvrirez les nombreuses actions menées quotidiennement par les agents de la Communauté de Communes. Des tâches devenues complexes et qui justifient un haut niveau de technicité.

Remercier tout le personnel de la communauté de communes, pour leur implication et leur professionnalisme, m'a semblé tout à fait naturel dans cet éditorial du rapport d'activité. En effet, ils sont nombreux ces femmes et ces hommes à travailler au service de notre territoire et sans qui nombre de projets n'auraient pu aboutir.

Charge à nous, élus communautaires de partager notre vision globale de l'aménagement de notre territoire sur le temps long tout en agissant parallèlement sur le quotidien de nos administrés. De nouveaux défis majeurs devront se concrétiser cette année. Avec chacun d'entre vous, je me consacrerai, avec détermination, à leur mise en œuvre dans l'intérêt général de notre territoire.

Je souhaiterais également exprimer ma reconnaissance à tous nos partenaires pour leur soutien. Je vous invite à découvrir et à explorer ce rapport d'activité qui rend compte dans le détail, de toutes les actions entreprises au quotidien par les élus et les techniciens de la communauté de communes du Pont du Gard.

Pierre PRAT,
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Prat', written over a horizontal line.

LE TERRITOIRE

Créée le 15 novembre 2002, la Communauté de Communes du Pont du Gard se compose de 16 communes, regroupant **25 925 habitants*** pour une **superficie de 249 km²**.

Elle est située à l'est du département du Gard, à une quinzaine de kilomètres de la ville de Nîmes au Sud-Ouest et de la ville d'Avignon à l'Est.

Le territoire se caractérise par une géomorphologie variée entre plaines agricoles, collines et zones boisées protégées. Le réseau hydrographique est marqué par le **Gardon** qui traverse le territoire, en passant par le **Pont du Gard** au centre et venant se jeter au sud dans le fleuve du **Rhône**.

La Communauté de Communes du Pont du Gard jouit d'un **cadre de vie de qualité** qui la rend attractive en termes d'habitat, de par sa situation géographique mais aussi d'un point de vue touristique grâce à la richesse de son patrimoine. L'**industrie, l'artisanat et l'agriculture** également jouent un rôle important dans l'économie locale.



**Populations légales millésimées 2020 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 authentifiées par le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022.*

TRAVAUX DES ASSEMBLÉES EN 2022

La Communauté de Communes du Pont du Gard est dirigée par un organe délibérant, le Conseil Communautaire, dont les membres sont élus au suffrage universel direct. Il se compose de **33 conseillers communautaires et de 10 suppléants issus des conseils municipaux**.

Les conseillers communautaires ont élu leur **Président qui est l'organe exécutif** de la Communauté de Communes du Pont du Gard. Les 10 Vice-Présidents composent, avec le Président, le Bureau.

En septembre 2021, le Bureau a été élargi avec 5 autres membres, les maires de de Castillon du Gard, Domazan, Estézargues, Fournès et Théziers.

Toutes les communes sont représentées au Bureau communautaire.

L'assemblée délibérante a été renouvelée consécutivement aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.

Les élus regroupés en groupes de travail mènent des réflexions sur les projets relevant de leur domaine d'action, de leur propre initiative ou à la demande du Bureau ou du Conseil communautaire. Les dossiers sont ensuite examinés par le Bureau avant d'être soumis au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes du Pont du Gard reçoit des compétences d'attribution transférées par ses communes membres.

Un certain nombre d'entre elles sont obligatoires, d'autres sont facultatives.

5

Conseils
communautaires



12

Bureaux
communautaires



2

Conférences
des maires



116

Délibérations



166

Décisions
du Président



6

Arrêtés
du Président



LE PERSONNEL INTERCOMMUNAL

MASSE SALARIALE 2022

Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de Communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au 31 décembre 2022, les effectifs de l'intercommunalité sont de 164 agents dont 107 agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, 57 agents non titulaires (Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, Emplois aidés, Contrat à Durée Déterminée, Apprentis).



VENTILATION DES EFFECTIFS (HORS AGENTS EN DISPONIBILITÉ ET CONTRATS DE DROIT PRIVÉ)

20
agents au Pôle Direction /
Services Administratifs

23
agents au Pôle
Service Technique

9
agents au Pôle
Police Intercommunale

112
agents au Pôle
Petite Enfance



■ Pôle Petite Enfance : 68.3 % ■ Pôle Service Technique : 14 %
■ Pôle Direction / Services Administratifs : 12.2 % ■ Pôle Police Intercommunale : 5,5 %

MOUVEMENT DU PERSONNEL 2022

- 5 stagiairisations
- 2 détachements suite à une réussite d'un concours
- 8 départs (mutation) et 7 arrivées (nomination par voie de mutation)

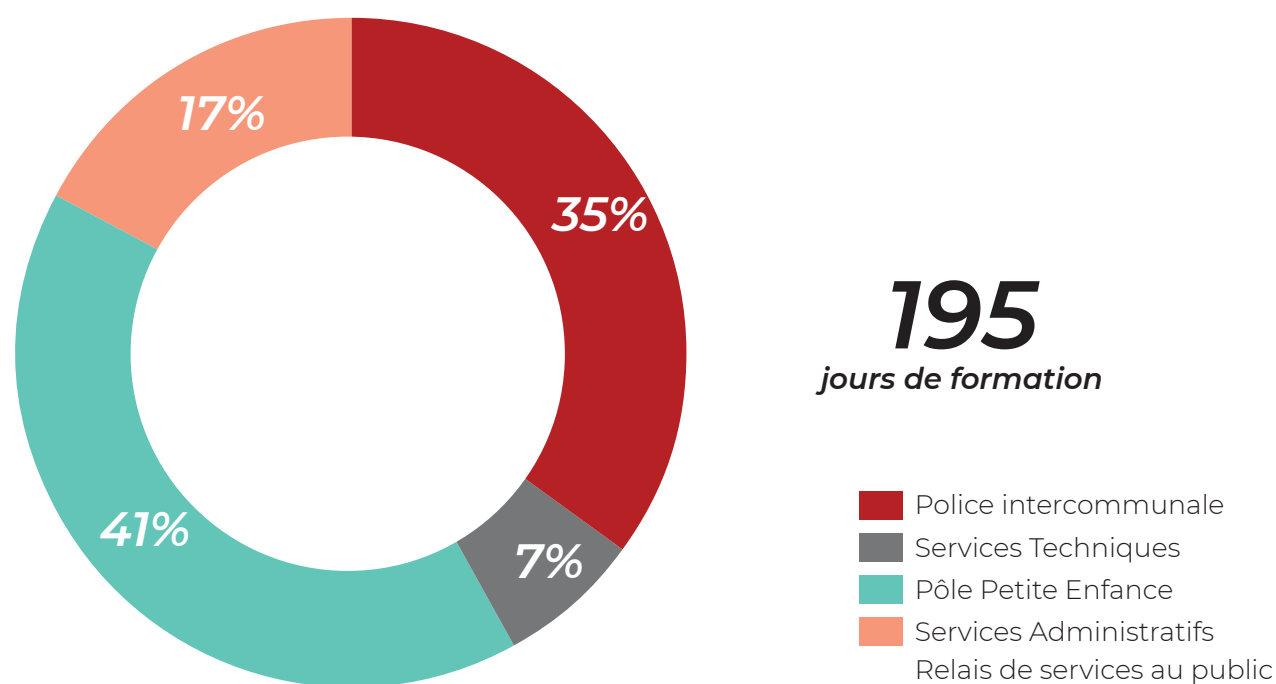
Gestion des carrières

Avancement de grade : 2 agents | Avancement d'échelon : 87 agents

FORMATIONS 2022

Total des jours de formations suivies en 2022

Type de formation	TOTAL FORMATIONS 2022
Intégration	8
Professionalisation	130
Perfectionnement	14
Préparation concours et examens	22.5
1er emploi ou poste à responsabilité	4
FCO (formation continue obligatoire)	8
FPA (formation préalable à l'armement)	8
TOTAL	195



PRÉVENTION DES RISQUES

Fiche 5 minutes sécurité « Tous des héros »

La crise de la COVID-19 ne doit pas nous faire oublier les autres risques professionnels.

Un **nouvel outil de prévention** a ainsi été créé en mars 2021 : Les fiches « Tous des héros »

Ces **fiches synthétique** (5 minutes de lecture) traitent d'**une thématique par édition**. Les sont remises aux agents par leurs encadrants et font l'objet d'une **lecture commune afin de permettre des éventuels échanges sur le thème abordé**.

Sur l'année 2022, 2 fiches ont été diffusées sur les thématiques suivantes :

>>> Fiche n°4 – février 2022 : Santé sécurité dans notre collectivité

>>> Fiche n°5 – mai 2022 : Prévention des addictions

DIALOGUE SOCIAL

5
Comités Techniques



4
**Comités Hygiène Sécurité
et Conditions de Travail**



5 Comités Techniques et 4 Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ont été organisés en 2022. Ces instances réunissent élus et agents dans le cadre du dialogue social et du droit à la participation des fonctionnaires à la détermination de leurs conditions de travail.

TÉLÉTRAVAIL

Par délibération du 6 décembre 2021, le conseil communautaire a instauré le télétravail au sein de la communauté de communes après consultation du comité technique.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un agent hors de ceux-ci en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Il est possible, pour les agents occupant un poste télétravaillable, d'exercer le télétravail une **½ journée par semaine ou 1 journée tous les 15 jours** et ils bénéficient à ce titre des mêmes droits que les agents présents dans les locaux.

JOURNÉE DE COHÉSION

Suite à la réalisation d'un diagnostic de prévention des risques psychosociaux et ses plans d'actions, pour réduire un des facteurs de RPS exprimé par les agents, il a été préconisé de travailler sur l'action primaire « renforcer la cohésion d'équipe ».

Par ailleurs, suite à la réforme de la fin de dérogations aux 1607 heures annuelles, les agents devaient effectuer leur journée de solidarité.

Les élus de la collectivité ont souhaité faire de ce temps de présence obligatoire un moment d'échange convivial entre agents et élus, comme recommandé dans le plan d'actions des RPS.

107 agents et élus ont répondu présents le lundi 6 juin 2022 (lundi de pentecôte) en participant à des activités ludiques. Ce moment de cohésion et convivialité entre agents et élus est une opportunité pour apprendre à se connaître, à renforcer l'esprit d'équipe et entretenir le bien-être au travail.

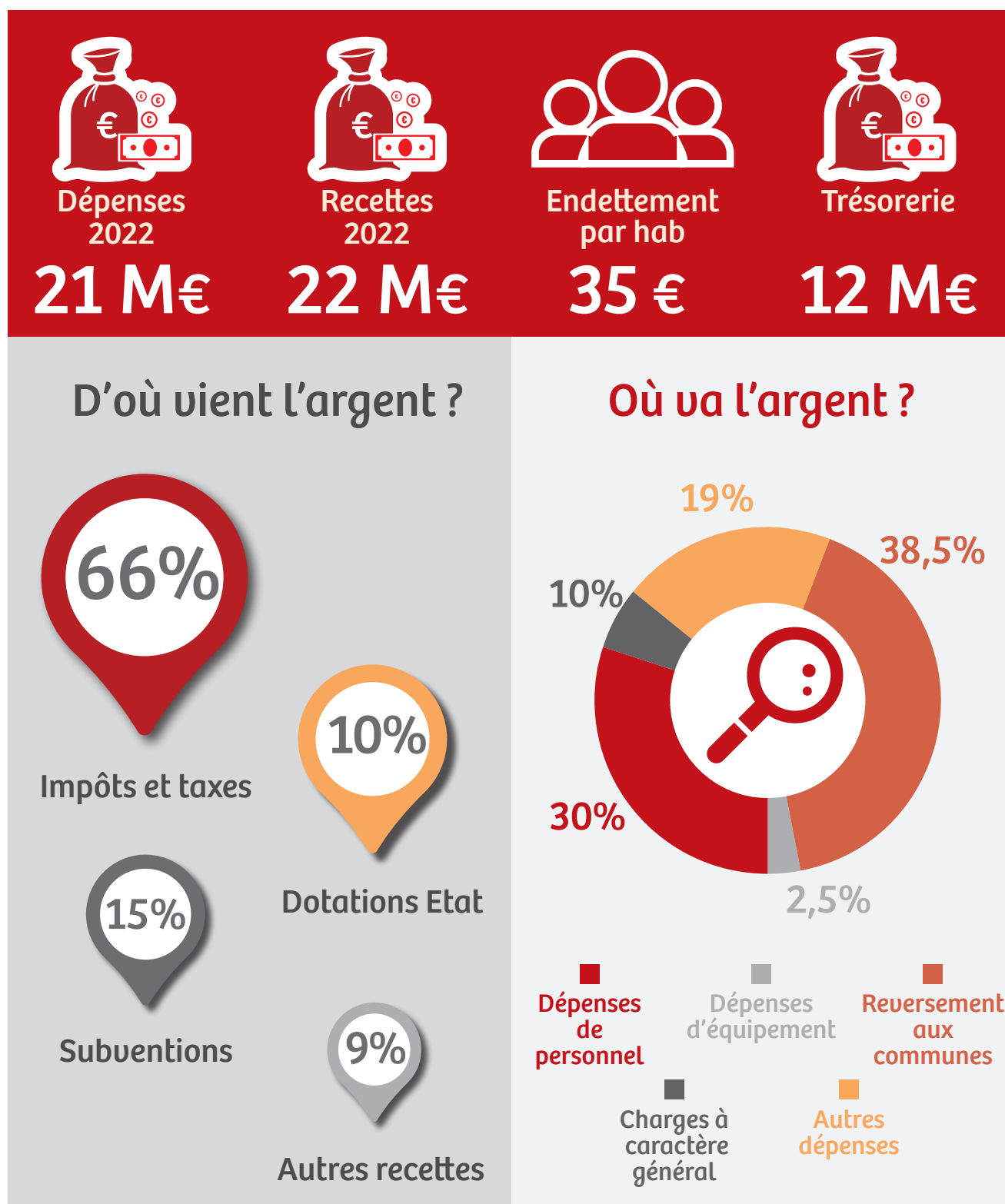


ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Le 8 décembre 2022, 125 agents sur les 152 électeurs ont voté pour élire leurs 4 représentants du personnel titulaires et 4 suppléants amenés à siéger en comité social territorial. Cette instance est un levier du dialogue social qui se veut ouvert et constructif.

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2022



+ de 4 M€

SOUTIEN AUX COMMUNES

- Police interco
- Enfance et jeunesse
- Communication
- Mobilité
- Manifestations sportives et culturelles
- Reversement de fiscalité non obligatoire aux communes
- Attibutions de compensation
- Reversement FPIC

+ 550.000€

INVESTISSEMENT

Dépenses principales



90 000 €
Deu éco



30 000 €
Mobilité



130 000 €
Petite enfance



15 000 €
Emploi



80 000 €
Déchèteries



5 000 €
Sécurité

Emprunts : 150 000 €

Autres dépenses : 50 000 €

Participations versées aux différents organismes	
ORGANISMES	MONTANT 2022
SICTOMU	1 594 868.00 €
SMICTOM	1 131 408.00 €
PETR	104 183.95 €
SPL	426 000 €

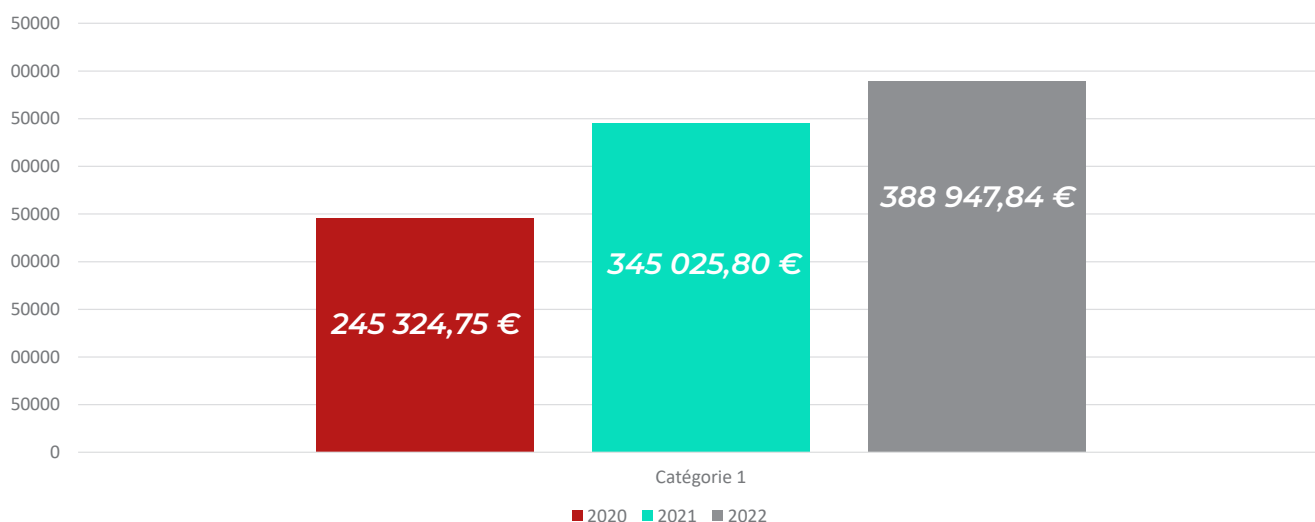


En 2022 nous avons eu, tout budget confondu plus de recettes que de dépenses, ce qui nous a permis de ne pas puiser dans notre trésorerie.

La santé financière de la collectivité est saine et permet de se projeter sur les 10 prochaines années. Notre trésorerie et notre faible endettement nous permettent de travailler sereinement à la recherche de nouvelles recettes.

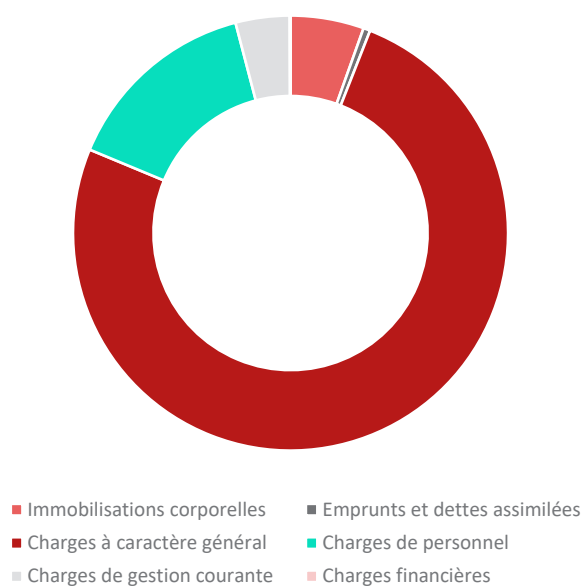
TAXE DE SÉJOUR

Evolution de la taxe de séjour

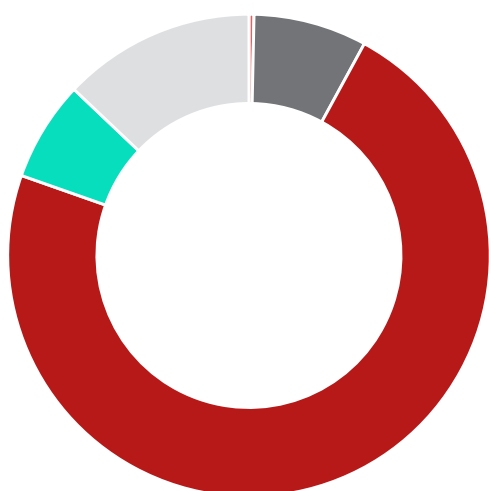


BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Budget annexe ordures ménagères - Dépenses



DEPENSES 1 274 980,36 €		
Immobilisations corporelles	21	69 520,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	6 506,23 €
Charges à caractère général	011	960 103,26 €
Charges de personnel	012	186 897,71 €
Charges de gestion courante	65	51 169,89 €
Charges financières	66	783,27 €

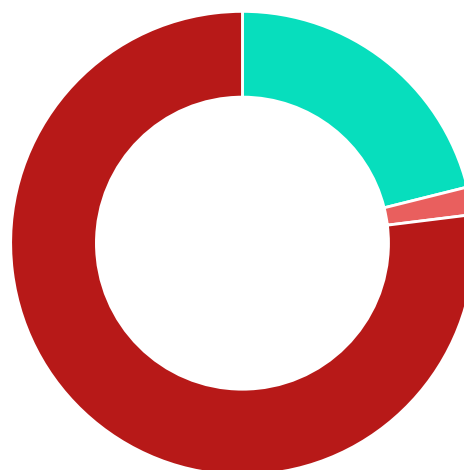
Budget annexe ordures ménagères - Recettes

- Dotations, fonds divers et réserves
- Excédent de fonctionnement capitalisés
- Impôts et taxes / Fiscalité locale
- Dotations et participations
- Produits des services, du domaine et ventes

RECETTES 1 401 933,48 €		
Dotations, fonds divers et réserves	10	4 716,19 €
Excédent de fonctionnement capitalisés	1068	106 640,84 €
Impôts et taxes / Fiscalité locale	73-731	1 015 489,40 €
Dotations et participations	74	94 053,52 €
Produits des services, du domaine et ventes	70	181 033,53 €

BUDGET RELAIS FLUVIAL « LES ESTÈRES »**Budget annexe relais fluvial « Les Estères »**

DEPENSES 47 184,11 €		
Immobilisations incorporelles	20	9 960,00 €
Immobilisations corporelles	21	908,55 €
Charges à caractère général	011	36 315,56 €
RECETTES 34 709,76 €		
Produits des services, du domaine et ventes	70	34 709,76 €



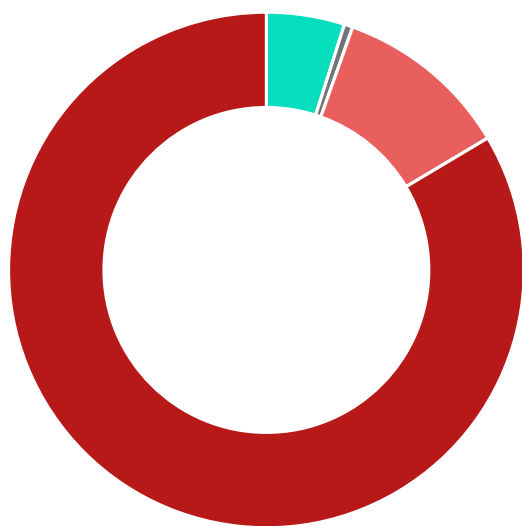
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Charges à caractère général

BUDGET MUTUALISATION

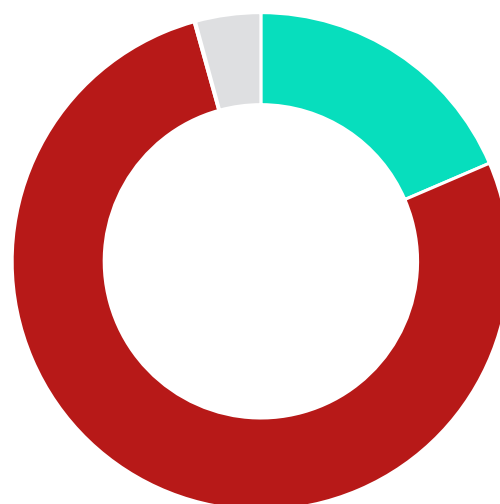
Budget annexe mutualisation

DEPENSES 271 458,48 €		
Immobilisations incorporelles	20	13 306,10 €
Immobilisations corporelles	21	1 447,76 €
Charges à caractère général	011	29 891,58 €
Charges de personnel	012	226 813,04 €

RECETTES 274 507,14 €		
Dotations et participations	74	50 916,16 €
Produits des services, du domaine et ventes	70	211 711,33 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	237,49 €
Excédent de fonctionnement capitalisés	1068	11 642,16 €



■ Immobilisations incorporelles ■ Immobilisations corporelle
■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel

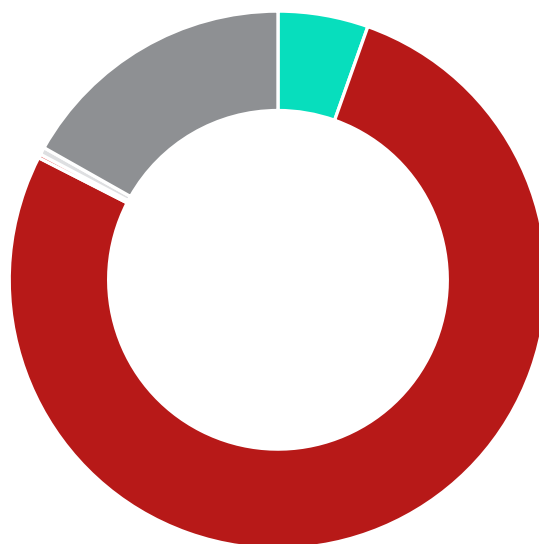


■ Dotations et participations
■ Produits des services, du domaine et ventes
■ Dotations, fonds divers et réserves
■ Excédent de fonctionnement capitalisés

BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Budget annexe SPANC

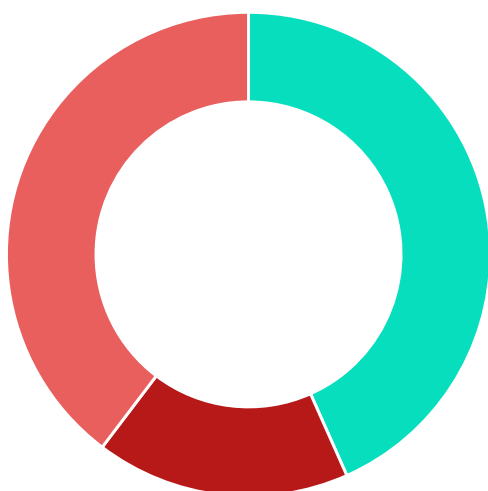
DEPENSES		51 409,76 €
Charges à caractère général	011	2 791,04 €
Charges de personnel	012	39 624,66 €
Charges de gestion courante	65	120,00 €
Charges exceptionnelles	67	227,27 €
Résultat reporté	002	8 646,79 €
RECETTES		38 281,18 €
Produits des services, du domaine et ventes	70	38 281,18 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Résultat reporté

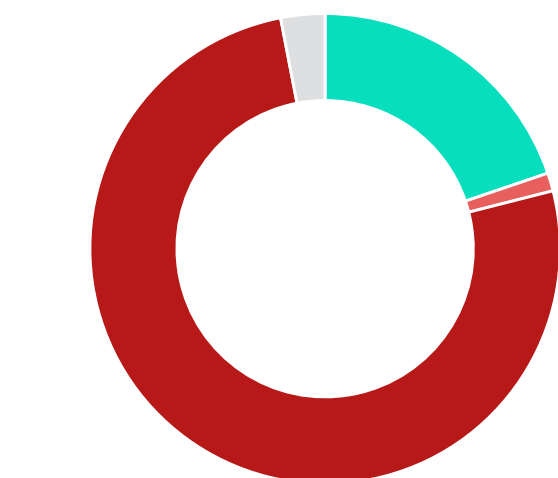
BUDGET ATELIERS RELAIS

Budget annexe ateliers relais - Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges financières
- Dotations aux provisions

DEPENSES		49 827,00 €
Charges à caractère général	011	9 322,60 €
Charges financières	66	3 654,96 €
Dotations aux provisions	68	8 532,44 €

Budget annexe ateliers relais - Recettes

- Dotations et participations
- Produits des services, du domaine et ventes
- Atténuation de charges / Autres produits de gestion courante / Produits financiers / Reprises sur provisions
- Emprunts et dettes assimilées

RECETTES		57 953,39 €
Dotations et participations	74	11 472,61 €
Produits des services, du domaine et ventes	70	720,00 €
Atténuation de charges	013	44 001,78 €
Autres produits de gestion courante	75	
Produits financiers	76	
Reprises sur provisions	78	
Emprunts et dettes assimilées	74	1 759,00 €

Compte Administratif 2022 du Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		10 421 877,57 €		1 073 848,83 €		11 495 726,40 €
Opérations de l'exercice	19 569 529,96 €	20 774 996,03 €	596 529,58 €	511 108,13 €	20 166 059,54 €	21 286 104,16 €
TOTAUX	19 569 529,96 €	31 196 873,60 €	596 529,58 €	1 584 956,96 €	20 166 059,54 €	32 781 830,56 €
Résultats de clôture		11 627 343,64 €		988 427,38 €		12 615 771,02 €
Restes à réaliser			227 556,69 €	134 172,46 €	227 556,69 €	134 172,46 €
TOTAUX CUMULES	19 569 529,96 €	31 196 873,60 €	824 086,27 €	1 719 129,42 €	20 393 616,23 €	32 916 003,02 €
Résultats définitifs		11 627 343,64 €		895 043,15 €		12 522 386,79 €

Compte Administratif 2022 des budgets annexes

Budget annexe ordures ménagères

BA OM	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		39 711,13 €	69 592,88 €		69 592,88 €	39 711,13 €
Opérations de l'exercice	1 223 746,49 €	1 290 576,45 €	76 026,23 €	136 149,39 €	1 299 772,72 €	1 426 725,84 €
TOTAUX	1 223 746,49 €	1 330 287,58 €	145 619,11 €	136 149,39 €	1 369 365,60 €	1 466 436,97 €
Résultats de clôture		106 541,09 €	9 469,72 €		9 469,72 €	106 541,09 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 223 746,49 €	1 330 287,58 €	145 619,11 €	136 149,39 €	1 369 365,60 €	1 466 436,97 €
Résultats définitifs		106 541,09 €	9 469,72 €			97 071,37 €

Budget annexe relais fluvial « Les Estères »

BA RELAIS FLUVIAL	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		127 383,10 €		42 222,33 €		169 605,43 €
Opérations de l'exercice	80 472,85 €	72 673,01 €	48 831,80 €	44 157,29 €	129 304,65 €	116 830,30 €
TOTAUX	80 472,85 €	200 056,11 €	48 831,80 €	86 379,62 €	129 304,65 €	286 435,73 €
Résultats de clôture		119 583,26		37 547,82 €		157 131,08 €
			36 927,96 €		36 927,96 €	
TOTAUX CUMULES	80 472,85 €	200 056,11 €	85 759,76 €	86 379,62 €	166 232,61 €	286 435,73 €
Résultats définitifs		119 583,26 €		619,86 €		120 203,12 €

Budget annexe SPANC

BA SPANC	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	8 646,79 €				8 646,79 €	
Opérations de l'exercice	42 762,97 €	38 281,18 €			42 762,97 €	38 281,18 €
TOTAUX	51 409,76 €	38 281,18 €			51 409,76 €	38 281,18 €
Résultats de clôture	13 128,58 €				13 128,58 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	51 409,76 €	38 281,18 €			51 409,76 €	38 281,18 €
Résultats définitifs	13 128,58 €				13 128,58 €	

Budget annexe ateliers relais

BA ATELIERS RELAIS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				17 829,82 €		17 829,82 €
Opérations de l'exercice	67 749,23 €	67 749,23 €	39 871,84 €	47 998,23 €	107 621,07 €	115 747,46 €
TOTAUX	67 749,23 €	67 749,23 €	39 871,84 €	65 828,05 €	107 621,07 €	133 577,28 €
Résultats de clôture				25 956,21 €		25 956,21 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	67 749,23 €	67 749,23 €	39 871,84 €	65 828,05 €	107 621,07 €	133 577,28 €
Résultats définitifs				25 956,21 €		25 956,21 €

Budget annexe mutualisation

BA MUTUALISATION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				1 663,94 €		1 663,94 €
Opérations de l'exercice	262 627,49 €	262 627,49 €	14 753,86 €	17 802,52 €	277 381,35 €	280 430,01 €
TOTAUX	262 627,49 €	262 627,49 €	14 753,86 €	19 466,46 €	277 381,35 €	282 093,95 €
Résultats de clôture				4 712,60 €		4 712,60 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	262 627,49 €	262 627,49 €	14 753,86 €	19 466,46 €	277 381,35 €	282 093,95 €
Résultats définitifs				4 712,60 €		4 712,60 €

ACTIVITÉ COMPTABLE 2022

1 543
titres



129
titres / mois

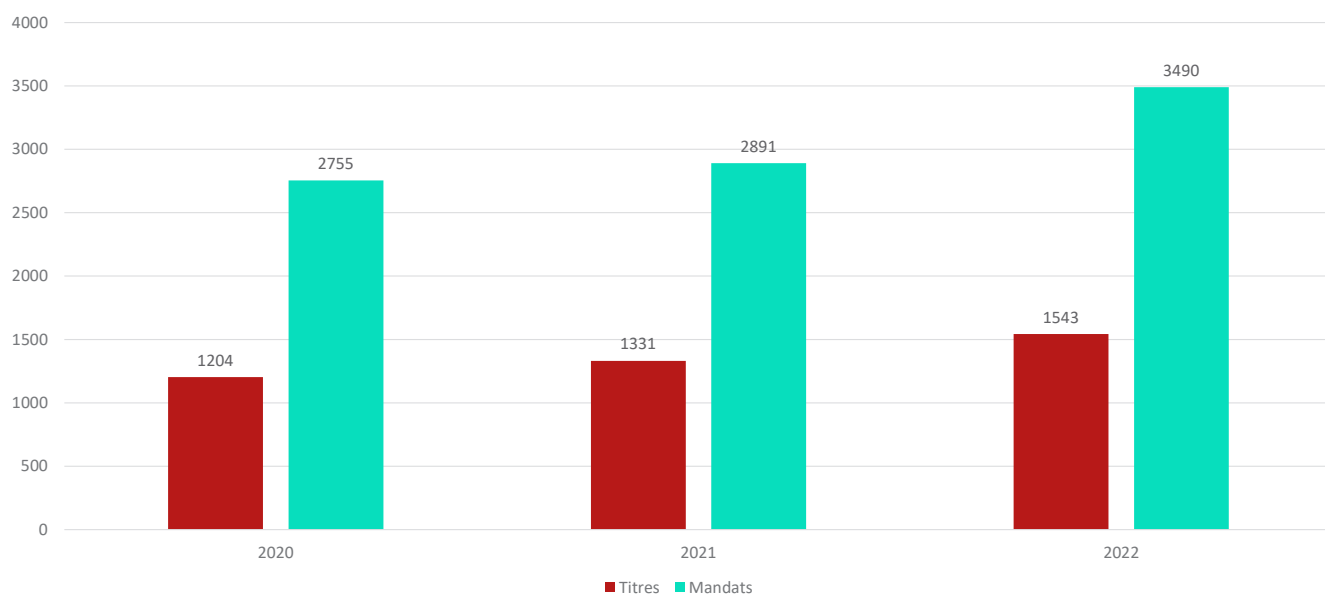


3 490
mandats

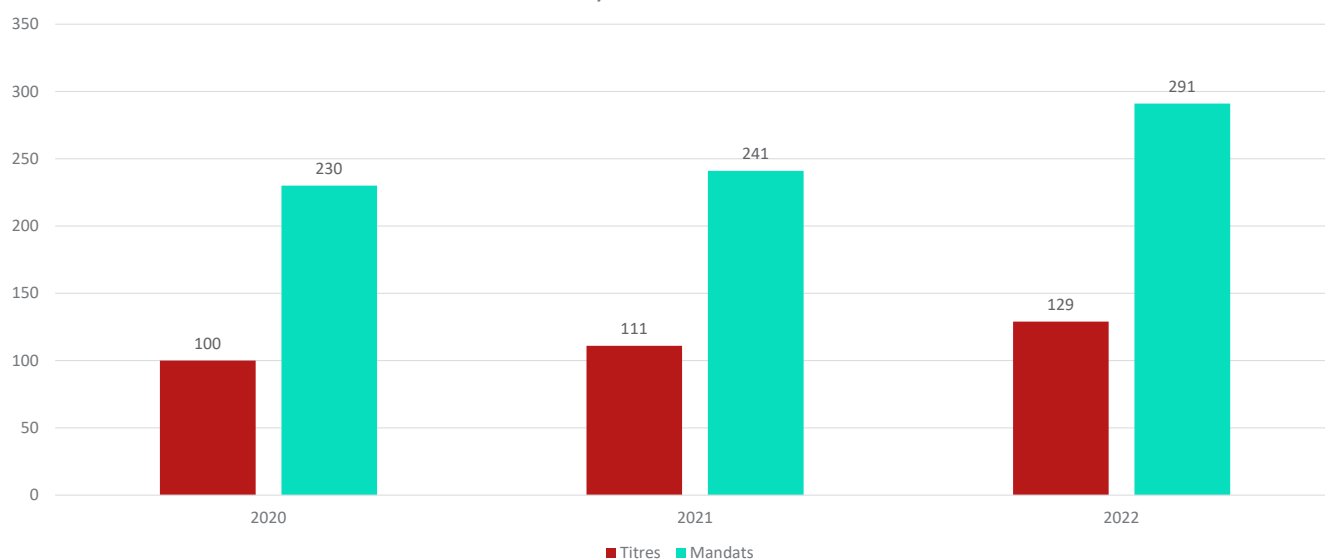


291
mandats / mois

Evolution activité comptable



Evolution activité comptable moyenne mensuelle



COMMUNICATION

La communication de la collectivité est déclinée sur différents supports, en fonction des publics cibles : population, élus, partenaires institutionnels et socio-professionnels ou encore agents.

COMPOSITION DU SERVICE

Au 31/12/2022, le service était composé

>>> d'une responsable de service

>>> de 2 apprentis

IDENTITÉ VISUELLE



Le logotype est composé du nom de la collectivité qui a été raccourci, « Communauté de Communes Pont du Gard », associé à 3 éléments graphiques : un arbre, le Pont du Gard, et une représentation de l'eau.

15 logos déclinés pour les structures et services annexes



COMMUNICATION NUMÉRIQUE EXTERNE

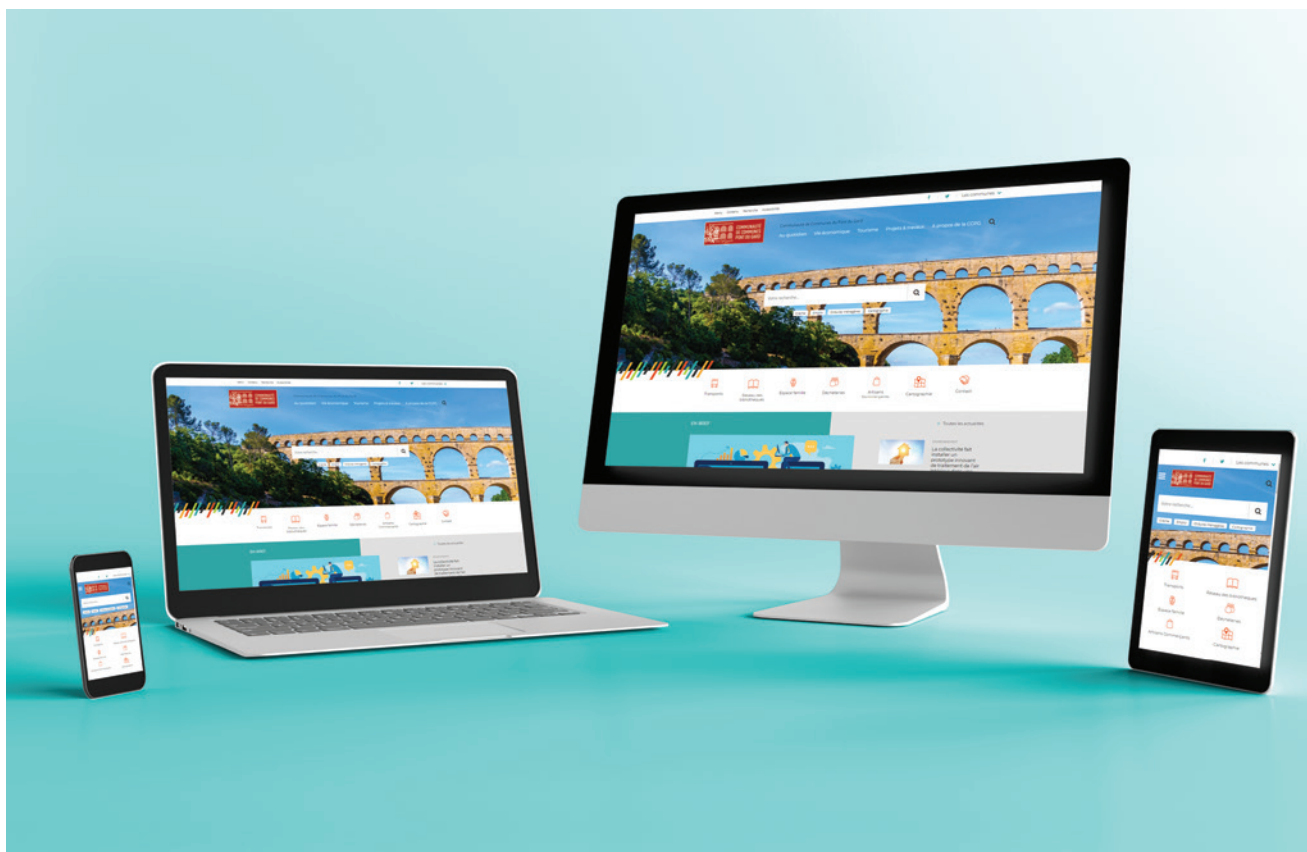
Le **site web www.cc-pontdugard.fr** : mis en ligne début 2017, il a généré **52 535 visites** en 2022 soit 143 visites par jour en moyenne. Il est la vitrine de la collectivité.

Les informations publiées sur le site web sont par ailleurs relayées sur la **page Facebook de la communauté de communes** : www.facebook.com/cc.pontdugard/. La couverture* estimée de la page Facebook de la collectivité en 2022 est de **58 564 personnes** et de **5114 visites sur la page**.

La collectivité dispose aussi d'une page Facebook pour son relais intercommunal des services au public et une page Facebook pour son réseau intercommunal des bibliothèques.

La communauté de communes du Pont du Gard dispose également de **panneaux d'information lumineux** dans chacune des communes membres sur lequel la collectivité ou la commune directement peut publier une information à destination du public.

* Nombre de personnes ayant consulté un contenu sur votre Page ou portant sur votre Page, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec votre Page, etc. La couverture est différente des impressions, qui peuvent inclure plusieurs vues de vos publications par une seule et même personne.



PUBLICATIONS

La collectivité édite un magazine intercommunal et un agenda des manifestations tout deux semestriels et distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire soit environs **13.200 foyers**. Des dépôts d'exemplaires en libre-service à destination des habitants sont également effectués dans les mairies du territoire.

En 2022, le magazine intercommunal a été imprimé à 26 000 exemplaires pour les deux éditions cumulées. Une édition a été distribuée au mois de février et l'autre au mois de juin 2022. Le magazine intercommunal permet aux habitants **d'être tenus informés des projets et actions menés par la collectivité**.

L'agenda des manifestations a été distribué aux mois de février et d'août 2022. Des dépôts de l'agenda ont par ailleurs été effectués dans les offices de tourisme Destination Uzège-Pont du Gard, Avignon et Nîmes, ainsi que dans les mairies du territoire.

54 000

Au total, se sont 54 000 exemplaires des publications de la collectivité qui ont été imprimés et diffusés.



COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

La communication opérationnelle accompagne les projets des différentes directions et services en concevant et réalisant des campagnes tous supports, toujours dans l'objectif d'**informer les habitants et de valoriser les projets auprès des publics cibles**.

Affiches, flyers, dépliants, mailings, oriflammes, x-banner, bâches pour barrières, badges, chevalets, invitations, vidéos promotionnelles, identités visuelles, bannières mail, questionnaires en ligne, goodies, articles en ligne, publication Facebook, relations presse, sont autant de supports et outils réalisés ou organisé par le service communication de la collectivité pour accompagner les services dans leurs besoins en communication.

En 2022, la collectivité a mis en place un nouvel outil de communication à destination de la population : la communication sur sacs à baguettes et sacs pharmacie. Les sacs sont créés et imprimés par la CCPCG puis remis gratuitement aux boulangeries et pharmacies du territoire pour distribution à leurs clients. Ce dispositif vient compléter le panel d'outils de communication externe.

COMMUNICATION VIA LA PRESSE ÉCRITE ET LES MÉDIAS LOCAUX

490
retombées presse

La Communauté de Communes du Pont du Gard collabore depuis de nombreuses années avec les médias locaux afin de diffuser ses informations au grand public. En 2022, se sont ainsi 490 retombées presse qui ont été comptabilisées pour la collectivité,

COMMUNICATION INTERNE

Une lettre d'information numérique à destination des agents est réalisée par le service communication depuis le mois d'avril 2020. 8 lettres d'informations aux agents ont été publiées en 2022.

8 *lettres d'informations aux agents réalisées*

2 641 *consultations au total*

Depuis le 1er janvier 2021, la collectivité diffuse également par mail une lettre d'information numérique aux élus du territoire. Cette lettre d'information comporte des actualités sur les projets et les services de l'intercommunalité et met également à disposition des élus un accès aux documents relatifs aux conseils communautaires.

6 *lettres d'informations ont été envoyées aux élus du territoire en 2022*

SERVICES TECHNIQUES

SERVICE BÂTIMENTS ENERGIE

Petite enfance

La communauté de Communes du pont du Gard assure la gestion technique des bâtiments de la petite enfance sur 5 crèches et 2 micro-crèches, à cet effet des travaux et intervention de maintenance sont nécessaires.

Liste des contrats de maintenance en cours en 2022 :

- >>> Portails et du système d'automatisation
- >>> Chaufferie
- >>> Chaudières individuelles
- >>> Climatisation
- >>> Alarme Incendie et Intrusion
- >>> Aires de Jeux
- >>> Pompe à chaleur
- >>> Adoucisseur
- >>> Visite périodiques sur les installations électriques

Dans le cadre de l'amélioration du bâti, des travaux d'investissement et de maintenance ont été engagé tous les ans afin d'améliorer la sécurité des personnes mais aussi le confort des utilisateurs les travaux en 2022 sont les suivants:

Nom de la structure	Communes	Travaux et maintenance engagés
Le Petit Poucet	Remoulins	9 059,00 €
Galopins Galopines	Estézargues	5 118,00 €
La Ruche Enchantée	Montfrin	24 765,00 €
La Ribambelle	Aramon	20 541,00 €
L'Oustau des Pequelets	Collias	5 210,00 €
Les P'tits Loups	Vers Pont du Gard	8 507,00 €
Les Pitchounets	Comps	8 085,00 €
Relais Petite enfance	Remoulins	4 209,00 €
Total TTC		85 494,00 €

Afin d'améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments de la petite enfance la Communauté de Communes a fait installer 44 capteurs d'air répartis sur l'ensemble des crèches et micro-crèches.

Un rapport est transmis toutes les semaines permettant de définir la qualité de l'air entre le taux de CO2 ou de de COV« composants organiques volatiles » mais aussi la température ou encore le taux de luminosité.

Cette action permettra à échéance de programmer des opérations d'amélioration des locaux et d'optimiser la qualité des locaux

Bâtiments administratifs et locaux divers

Liste des travaux et de maintenance engagés en 2022

>>> ZAC de Théziers

- Remplacement du coffret de commande d'une porte sectionnelle: 1083€
- Entretien des espaces verts de la zone

>>> Siège de la C.C.

- Isolation acoustique de la salle de réunion: 2700€

>>> Halte fluviale

- Réparation et remplacement du barreaudages et portillon: 910€

>>> Maison du service pour tous

- Installation d'un système de vidéoprotection: 2028€
- Entretien des espaces verts de la zone

SERVICE OPÉRATIONNEL ATELIER SERVICES TECHNIQUES

Composition du service

Le Service technique est actuellement composé de 6 agents avec un niveau de compétences et de professionnalisations différents

>>> 1 agent chargé de travaux de ferronnerie et de serrurerie

>>> 1 agent aide ouvrier aux travaux de ferronnerie

>>> 2 agents polyvalents assurant actuellement les interventions sur les bâtiments tous corps d'état et des interventions liées aux festivités des communes

>>> 2 agents intervenants plus spécifiquement sur les travaux d'entretien des espaces verts et de livraisons

Interventions au sein des bâtiments de la petite enfance

Galopins Galopines :	52
La Ribambelle :	68
La Ruche Enchantée :	66
Le petit Poucet :	77
Les Pitchounets :	45
Les P'tits Loups :	42
L'Oustau des Pequelets :	33
Relais petite enfance :	11

394 interventions

Interventions diverses effectuées

- >>> Livraison de bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif sur les communes de Meynes/Comps et Montfrin : 50
- >>> Location et entretien de vélos électriques : 100
- >>> Entretien et Réparation des chemins de randonnée et des boucles cycles sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes
- >>> Entretien des espaces verts sur la zone d'activité de Théziers et du bassin de Montfrin à raison de 3 fois/an
- >>> Livraison de 600 conteneurs sur la commune de Comps
- >>> Remplacement des panneaux signalétiques à l'entrée de communes
- >>> Livraisons et installations du matériel de festivité selon la demande des communes
- >>> Fabrication de barrières de sécurité et d'un escalier dans l'entrepôt situé à l'Arnède de Remoulins
- >>> Installation d'un cabanon en bois sur la halte fluviale d'Aramon
- >>> Création d'une pergola sur la déchèterie de Comps

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUES

Missions

- >>> Assistance et conseils juridiques auprès des élus et des services ;
- >>> Contrôle préalable des actes juridiques ;
- >>> Gestion des contentieux et précontentieux ;
- >>> Planification de la commande publique liée à une politique d'achat ;
- >>> Instruction et gestion des procédures de marchés.

I. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

LE PROJET DE TERRITOIRE

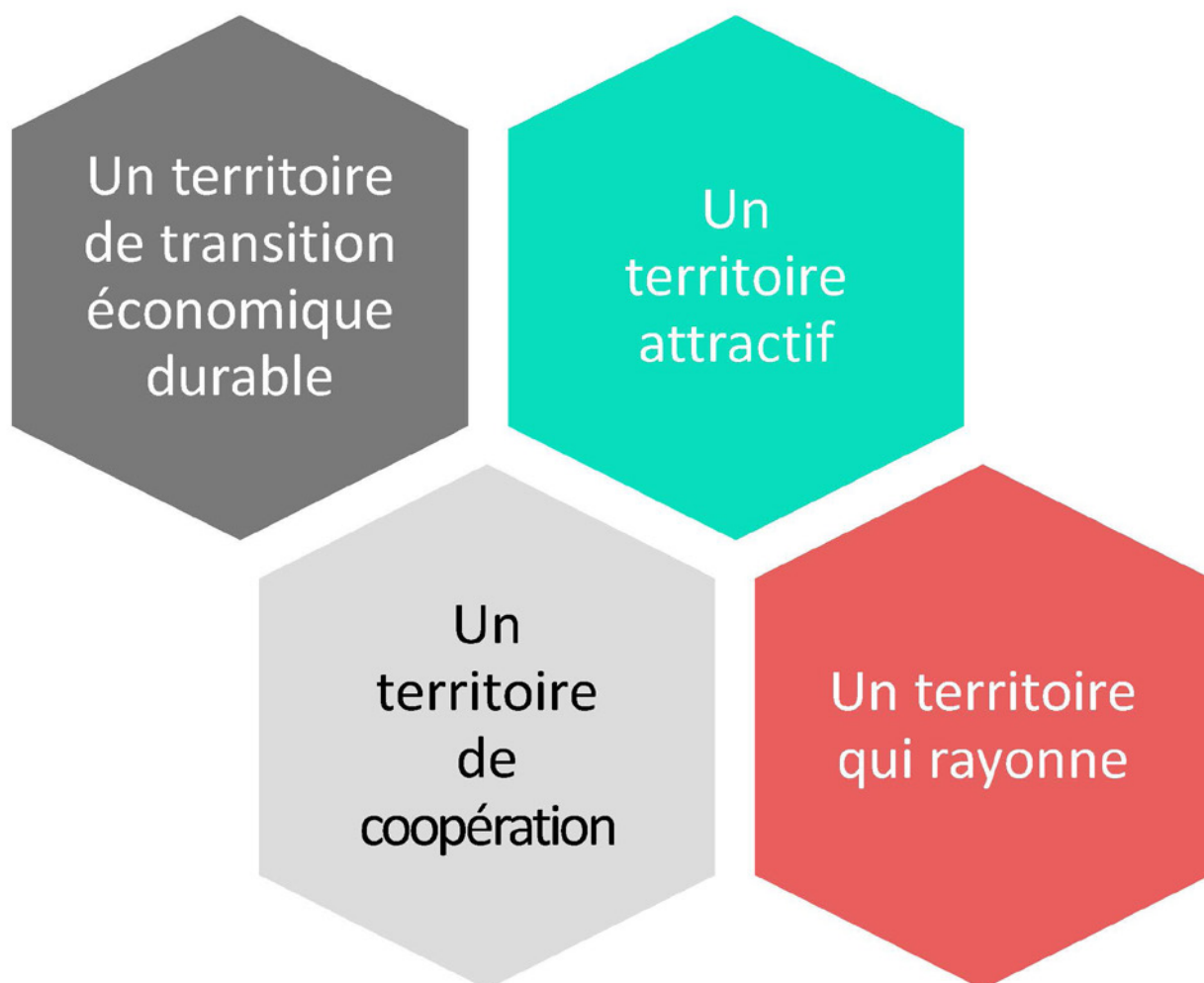
Par délibération du 6 décembre 2021, **le conseil communautaire a approuvé son projet de territoire qui permet de définir les axes de son développement jusqu'en 2030.**

Il s'agit d'un **projet global de développement**, porté par les acteurs locaux, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, développement économique, agriculture, tourisme, habitat, urbanisme, environnement, santé...

Ce document s'inscrit dans une démarche prospective et **définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies** pour parvenir à l'atteinte des objectifs.

La démarche a fait l'objet de plusieurs ateliers collaboratifs avec les élus de la Communauté de communes, les maires des communes, les acteurs socio-économiques et les partenaires institutionnels, d'une consultation des conseils municipaux, d'un questionnaire à destination du grand public qui a récolté plus de 500 réponses permettant ainsi d'enrichir notre projet de territoire afin qu'il apporte une réponse concrète à vos préoccupations et vos besoins.

QUATRE PRIORITÉS DÉFINIES



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT, MOBILITÉS

SYSTÈMES D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

WebSIG intercommunal

Le WebSIG Intercommunal www.cc-pontdugard.fr : <https://sig.cc-pontdugard.fr/vmap/>, a été remodelé et reconfiguré sur l'année 2022.

29 000 visites

Le site a généré 29 000 visites, soit 80 visites par jour en moyenne, une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente.

De nouvelles cartes ont été proposées en 2022 sur le WebSIG Intercommunal, certaines disponibles au public, et d'autres exclusivement réservées aux agents et élus du bloc local.



Déperdition
thermique toiture



Où débroussailler
(2022)



Adresses
(modules)

Dans le cadre du PCAET, une étude sur la performance énergétique des bâtiments a été réalisée et a été intégrée au websig intercommunal pour pouvoir être consulté par les usagers.

Une fiche par bâtiment est à votre disposition en cliquant sur le bâtiment souhaité.

Mise à jour des éléments cartographiques des obligations légales de débroussailllements, propriétaires concernés, bâtis concernés, zone d'effet ...

La création d'un portail national de l'adressage, permettant d'être utilisé gratuitement par tous, les GPS, les ambulances, ou pour la fibre. Ce sera la seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

De ce fait un travail minutieux de mise à jour des numérotations de maison sur plusieurs communes a été entrepris pour aider les communes.



Une convention (DE-2021-104) de prestation a été passée avec la CCBTA pour une durée d'un an, tacitement reconductible. Cette convention fait suite au départ de leur agent en charge des missions de SIG et au besoin immédiat de continuité de service. C'est l'agent de la collectivité qui a réalisé sur 2022 les missions quotidiennes de la mise à jour de Vmap, de mise à disposition des données SIG, ainsi que des demandes spécifiques en cartographie.

C'est ainsi 24 jours de travail répartis sur l'année civile qui ont été menés pour le compte de la CCBTA.

Dématérialisation des Autorisations d'urbanisme

Au 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation des actes d'urbanisme a été mise en place. Le service SIG contribue activement au bon fonctionnement du guichet unique en répondant aux usagers sur les problèmes techniques qui peuvent rencontrer. Le pôle assure la pérennité du système.



BUS DE LA MER- ÉDITION 2022

Pour la **onzième année consécutive**, la Communauté de Communes du Pont du Gard a entendu reconduire son opération « Bus de la mer ». Elle a ainsi donné l'opportunité aux habitants du territoire de se rendre sur les **plages du Grau du Roi et de La Grande Motte, en bus pour 1€** pendant les mois de juillet et août 2022. Une extension du service les mercredis du mois de juin a par ailleurs été expérimentée.



1264 personnes transportées

>>> Fréquentation 2022 : 1264 personnes transportées

MOBILITÉ DURABLE

Les mobilités durables sont des **enjeux majeurs de la transition écologique** nationale avec une opérationnalité immédiate sur nos territoires ruraux.

L'inclusion sociale passe par la possibilité de pouvoir se déplacer en autonomie.

Le diagnostic du PCAET de la Communauté de communes du Pont du Gard démontre que le **premier secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) et de CO² à l'échelle de l'intercommunalité est celui du transport**. Le diagnostic du plan de mobilité rurale simplifié réalisé par le PETR Uzège-Pont du Gard démontre que les habitants du territoire ont un taux de motorisation supérieur aux moyennes départementales et nationales.

Au-delà de l'aspect environnemental, les actions de mobilité peuvent aussi être des services inclusifs pour rompre l'isolement, diminuer les clivages et offrir à chacun de pouvoir se déplacer à moindre coût.

Conscient des enjeux actuels et à venir, les élus de la nouvelle mandature ont souhaité donner une ambition percutante à leur mandat, celle de **contribuer activement à la transition écologie et énergétique**. Ceci passe, entre autres, par la mise en place de projets de mobilité, alternatifs à la voiture individuelle, dans le but de lutter contre l'autosolisme (être seul dans sa voiture) et donc de réduire notre impact sur l'environnement.

Pôle d'échanges multimodaux

Portée par la Région Occitanie, la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire de la rive droite du Rhône en décembre 2025 s'accompagnera pour notre territoire de la réouverture des gares de Remoulins et d'Aramon.

Afin d'accompagner ce projet ferroviaire et sur la base d'études d'opportunité, la Communauté de communes du Pont du Gard a décidé, avec l'appui des partenaires, de prendre à assistant à maîtrise d'ouvrage (Dynamo Conseils) pour l'accompagner sur le cahier des charges de consultation de l'étude de faisabilité. L'objectif est de créer deux pôles d'échanges multimodaux (PEM) à Aramon et à Remoulins. Les études de faisabilités se dérouleront en 2023 et permettront un travail actif sur ce dossier majeur pour les habitants du territoire. Ces PEM permettront de faciliter les échanges entre différents modes de transport, au profit d'un recours privilégié aux transports en commun au détriment de la voiture individuelle. Ils sont aussi l'occasion de s'interroger plus globalement sur la complémentarité des offres à envisager à la mise en service du train.

Le Rézo Pouce



Le rézo pouce est un dispositif gratuit qui mélange le covoiturage spontané et l'autostop pour tous afin de faciliter les déplacements partagés. Il permet d'offrir à tous les habitants la possibilité de se déplacer sur des courtes distances (idéale pour les trajets de 1 à 30 km environ) et de ne plus voyager en solo. Chaque commune est équipée d'arrêts sur le pouce afin de rendre la pratique de l'auto-stop sécurisée. Ces arrêts ont été déterminés afin d'assurer la sécurité de la

prise en charge par le conducteur et l'attente de l'auto-stoppeur. Sur 2022 : 6 arrêts supplémentaires ont été déployés et une animation de Rallye Rezo Pouce a été organisée le 21 mai 2022, 17 participants étaient présents pour relever le défi. De plus trois baptêmes d'autostop se sont déroulés lors du rallye.

Location de vélos à assistance électrique (VAE)

Location de VAE : flotte de 17 VAE et un triporteur. L'expérimentation d'initiation au vélo à assistance électrique proposée par la CCPCG depuis septembre 2021 a été très active en 2022. Cette expérimentation a pour but de permettre aux habitants et aux personnes qui travaillent sur le territoire de tester un nouveau mode de déplacement pour se rendre sur leur lieu de travail. Le taux d'usage sur l'année est de 61 %.

Semaine de la mobilité durable

Expérimentation de challenge des mobilités avec les agents de la CCPG en septembre 2022 (en dehors de leur temps de travail exclusivement)

>>> 45 participants,

>>> 420 kms de vélos réalisés,

>>> 44 covoiturages et autostop.

Réalisation de 2 baptêmes d'autostop également.

Cartographie des cheminements doux du territoire

Réalisation d'une cartographie fine des chemins les plus intéressants pour faire du vélo et sur la production d'une carte dynamique à destination des habitants.

Programme Avélo 2

En 2022, nous avons été lauréat du programme Avélo 2 de l'ADEME. Dans ce cadre nous avons obtenu une subvention de 65 150 € pour développer une politique cyclable sur le territoire :

>>> Schéma des mobilités durables

>>> Relance d'un service de VAE

>>> Création d'un atelier d'autoréparation itinérant de vélos

>>> Expérimentation de jalonnement d'itinéraires cyclables

>>> Créations d'événements dédiées au vélo

Aires de covoiturage

Sur l'année 2022, les élus et les techniciens de la CCPG ont travaillé sur la création d'une aire de covoiturage par commune de l'intercommunalité. Le travail a porté sur la localisation des aires, les aspects techniques et fonciers, l'identification des aménagements, la réalisation d'une convention...

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

CRÉATION D'UN ESPACE ENTREPRISE ET COWORKING

C'est le 23 septembre 2021 qu'a été inauguré, **l'espace Entreprises** dans les locaux de la Maison des services au public située 4 rue Saint André à Remoulins.

Cet « Espace entreprises » permet de **faciliter le parcours du/de la chef-fe d'entreprise** de la création, au développement en passant par la transmission. Il se veut être un lieu de rencontres privilégiées avec notamment les Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture mais aussi avec les réseaux comme Initiative Gard, ADIE, France Active AIRDIE, les Entrepreneurs de l'Uzège-Pont du Gard, la Cleantech Vallée et également d'autres partenaires.

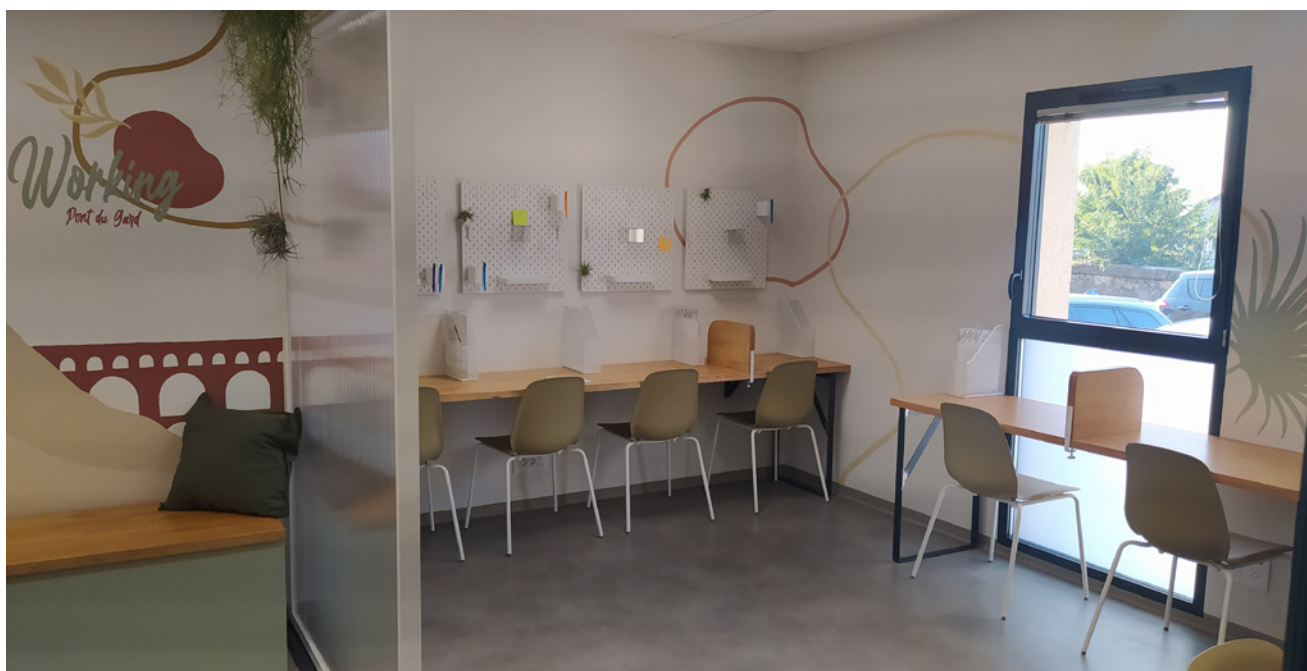
Des permanences ont été mises en place au sein de l'espace Entreprises afin de faciliter les démarches des professionnel.le.s.

Pour bénéficier de cet écosystème porteur et facilitateur, il suffit de prendre rendez-vous avec le service développement économique de la communauté de communes afin d'identifier le besoin pour pouvoir mobiliser les partenaires en capacité de répondre à vos attentes.

L'espace Entreprises de la Communauté de Communes du Pont du Gard accompagnera les entrepreneur.e-s sur les différents dispositifs d'aide et de financement (création, développement, innovation, trésorerie et immobilier), sur les problématiques de recrutements (besoins en personnel, aides à l'embauche,...) et également les questions liées à leur installation : terrains et locaux disponibles.

Ce lieu permet par ailleurs de favoriser la mise en réseau à travers des animations et ateliers mais aussi par des formations proposées aux professionnel.le.s.

Un coworking accessible 24/24h et 7/7h



Jouxtant le nouvel Espace Entreprises, un coworking (espace de travail mutualisé et partagé) qui sera accessible 24/24h et 7/7j est à la disposition des entrepreneurs, dans un contexte de développement des tiers-lieux et de mutualisation des moyens. Alors que la plupart des tiers lieux sont installés dans les grandes ou moyennes agglomérations, c'est suite à l'initiative des Entrepreneurs de l'Uzège-Pont du Gard que la collectivité a créé cet espace de coworking dans un environnement plutôt rural.

L'objectif est de favoriser l'attractivité du territoire pour la population active, principalement pour des travailleur·euse·s indépendant·e·s et télétravailleur·euse·s. Le lieu peut également être utilisé par les entreprises du territoire pour organiser des réunions, conférences et/ou formations. Ponctuellement, il peut aussi être utilisé par les vacancier·ère·s souhaitant disposer d'un espace de travail adapté, ou même par les étudiant·e·s.

Concrètement, l'espace de coworking propose :

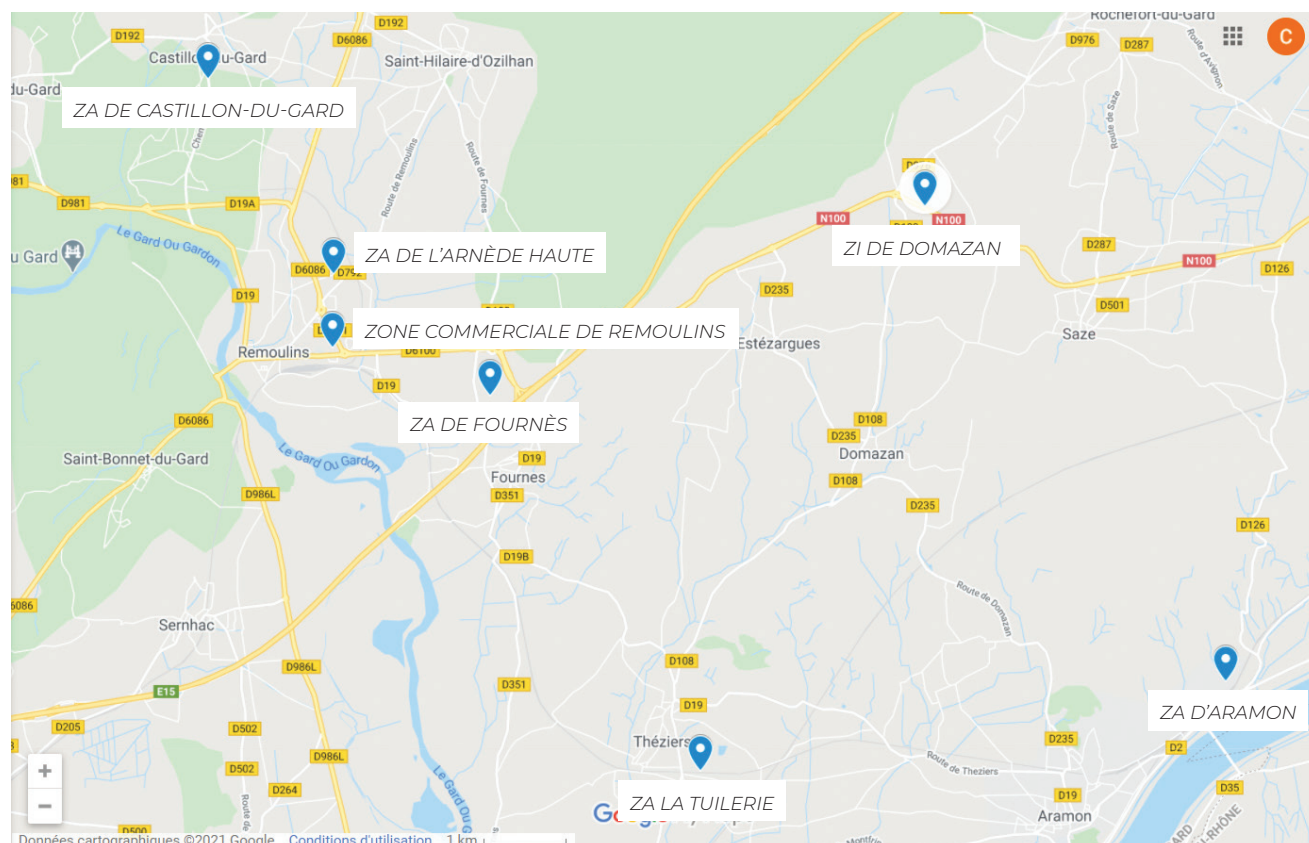
- >>>** 1 salle de réunion /conférence de 17m² (accueil de 14 personnes format réunion et 20 personnes format conférence)
- >>>** 1 espace nomade / open space de 26m² (accueil jusqu'à 8 personnes)
- >>>** 2 espaces privés / bureaux de 12m² chacun (accueil jusqu'à 4 personnes chacun)
- >>>** 1 espace détente et terrasse de 15m²

Il bénéficie par ailleurs d'une accessibilité adaptée aux personnes à mobilité réduite, d'un parking gratuit, de l'internet haut débit, d'un espace cuisine, de sanitaires et d'une imprimante professionnelle (impression/humérification).



ZONES D'ACTIVITÉS ET ZONES INDUSTRIELLES

Sept zones d'activités sont implantées sur le territoire de la collectivité. Les zones d'activités sont des sites réservés à l'implantation d'entreprises dans un périmètre donné qui réunissent autour d'un même objectif de croissance et dans une logique de partenariat les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises.



ATELIERS RELAIS

Soucieuse de favoriser la création et l'implantation d'activités économiques sur le territoire pour soutenir l'emploi et le développement économique, la collectivité propose 4 ateliers à la location.

861,63 €/mois
hors charges

Le prix de la location est fixé à 861,63 €/mois hors charges.

39 634,98€
de recettes de loyers en 2022

CLEANTECH VALLÉE & CLEANTECH BOOSTER

Suite à la fermeture de la centrale thermique EDF sur la commune d'Aramon, la Communauté de Communes du Pont du Gard a fait le choix, avec EDF, de prioriser la **redynamisation économique à travers les Cleantech** (valorisation des déchets, déconstruction, développement des ENR) qui avaient été identifiées comme un potentiel du territoire.

L'association Cleantech vallée, née d'une démarche de **co-construction entre partenaires publics et privés** a pour volonté de développer un programme qui puisse répondre aux exigences de la spécificité industrielle historique du territoire et l'inscrire dans l'économie de demain. Elle compte parmi ses membres fondateurs : EDF, la Communauté de Communes du Pont du Gard, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, Enedis, BRL, la Banque Populaire du Sud, Orano, la CCI du Gard, CEA, Sanofi, l'UIMM, Cyclium et le Pôle de Valorisation des Sites Industriels.

La Cleantech Vallée est par ailleurs un **opérateur du Contrat de Transition Ecologique**, signé le 6 décembre 2018, qui vise notamment à asseoir la notoriété nationale du territoire dans le domaine des Cleantech pour conforter son attractivité vis-à-vis des entreprises locales, régionales, nationales et internationales du domaine.

Les actions de la Cleantech Vallée sont multiples :

>>> Veiller à la structuration des entreprises, afin d'attirer et conserver les talents ainsi que développer de nouvelles activités économiques.

>>> Assurer la formation et l'accompagnement des entreprises, notamment en dialoguant avec l'éducation nationale, en définissant le besoin en stagiaire et en formation, à travers la mise en place de formations, en créant des conférences sur des activités spécifiques, et en créant un diplôme Cleantech Vallée reconnu.

CleanTech Booster

Le premier projet de la Cleantech Vallée à se concrétiser est le Cleantech Booster. Il s'agit d'un **programme d'accélération de croissance, unique car c'est le seul à concerner le domaine des cleantech**. Son objectif est d'accélérer la croissance et le développement des entreprises du territoire Garois en créant des emplois qualifiés.



>>> Pour la session 2021-2022, 11 start-ups participent au programme d'accélération CleanTech Booster (Aquapure Systems, Aquatech Innovation, Chemdoc Water Technologies, Hydrausoft, Uvoji, Elhytec, FlexyConsign, Mobelec, Uwinbike, Beoga, Isovation).

>>> Pour la session 2022-2023, 8 start-ups ont participé au programme d'accélération (Alionax, STS Ingénierie (Société de Technologie du Sud), Microbia Environnement, Bionatics, Davele, Bee-Guard, Instadrone, Batconnect).

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Le territoire Gard Rhodanien - Pont du Gard a été labellisé «Territoires d'industrie» lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2019.



L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires**. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur deux principes :

- >>>** Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des 124 territoires à forts enjeux industriels.
- >>>** Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'EPCI au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et de priorités, et surtout définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire Gard Rhodanien - Pont du Gard a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2019.

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie.

Axe 1 – Recruter

Académie des prestataires / HACKADEM SUP / Accélérateur de recrutement / SPOC les pré-requis pour les formations « gestion des déchets des sites nucléaires » / Marainage / Jeunes & Industries

Axe 2 – Innover

FABLAB du Gard Rhodanien / IMPLANTATION USINE GEOCHANVRE / Créer une solution innovante pour l'imagerie cellulaire : vers la commercialisation d'une nouvelle ligne de réactifs pour la recherche / Création d'un monodose PP stérilisable à ouverture facile / Développer une solution innovante d'emballage alimentaire à partir de matériaux recyclés

Axe 3 – Attirer

Réussir la mise en marché du Gard rhodanien-Pont du Gard auprès des entreprises et des salariés de la filière industrielle / Mission d'évaluation (technico environnementale) des potentialités foncières économiques à moyen terme / Business Industrie in Gard (BIG)

La Communauté d'Agglomération assurera l'animation des deux dernières années du Contrat à compter de septembre 2021 pour l'ensemble du territoire des 2 EPCI. La gouvernance de ce contrat est partagée entre la région, un chef d'entreprise, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de Communes du Pont du Gard.

ETUDE FONCIERE

Lors du transfert intégral de la compétence zones d'activité économique (ZAE) aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 (loi NOTRe du 7 août 2015), les intercommunalités ont eu l'occasion d'identifier le foncier économique sur leur territoire afin qu'elles se voient transférer les éventuelles zones auparavant communales.

Dans le cadre de la loi Climat et résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021), l'objectif de sobriété foncière a été intégré. Pour y répondre, il s'agit désormais pour les intercommunalités d'inventorier obligatoirement les ZAE intercommunales avant le 22 août 2023.

C'est dans ce cadre qu'en novembre 2022, le bureau d'étude MODAAL a été retenu via un groupement de commandes signé conjointement par la Communauté de communes du Pont du Gard et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, pour mener une étude foncière économique sur le territoire.

Cette étude a pour objectif de réaliser dans un premier temps l'inventaire des zones d'activités économiques obligatoire. Et dans un second temps d'identifier des terrains à potentiel économique ayant un faible impact environnemental et urbanistique.

Tout en respectant la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la finalité de cette étude sera ensuite de prioriser quelques fonciers qui pourront être mobilisés rapidement, de par leur potentiel (attractivité, faible impact environnemental, peu contraint en matière d'urbanisme, de risque naturel...etc).

MARCHÉS NOCTURNES 2022

Pour mettre à l'honneur artisans et producteurs, la collectivité a organisé 9 marchés nocturnes prévus de juillet à fin août permettant de découvrir les produits et savoir-faire locaux.

Ces marchés ont été organisés en partenariat avec l'entreprise Créateurs d'Occitanie.

>>>> Remoulins : Lundi 4 juillet

>>>> Meynes : Lundi 11 juillet

>>>> Aramon : Samedi 16 juillet

>>>> Montfrin : Lundi 18 juillet

>>>> Saint-Bonnet du Gard : Lundi 25 juillet

>>>> Valliguières : Lundi 1^{er} août

>>>> Fournès : Lundi 8 août

>>>> Castillon du Gard : Lundi 22 août

>>>> Domazan : Lundi 29 août



RELAIS FLUVIAL « LES ESTÈRES »



Relais
fluvial
LES ESTÈRES

Le relais fluvial est un espace d'accueil où les bateaux de plaisance et les péniches-hôtels peuvent ancrer et profiter des sites touristiques, historiques et des centres urbains (commerces, restaurants, etc...).

Le relais fluvial des ESTÈRES, met à disposition **40 emplacements** pour l'accueil de bateaux de moins de 15 mètres ainsi qu'un **ponton de plaisance pour recevoir les péniches-hôtels** avec accueil spécialisé.

>>> Conventionnement avec 2 résidents annuels de la Halte Fluviale pour l'accueil des usagers et collecte de la régie (location plan d'eau).

>>> Entretien de l'ouvrage en régie par les services développement économique et touristique.

>>> Promotion du site via l'office de tourisme.

Budget annexe

Année	Recettes d'exploitation réelles	Dépenses d'exploitation réelles
2022	72 673,01 €	80 472,85 €

SENTIERS DE RANDONNÉE

La collectivité dispose d'un Schéma Local de la Randonnée initié en 2008 qui représente plus de **350 km sillonnant les 16 communes qui composent le territoire.**

>>> Veille et entretien réalisés en interne

Carto-guide

Un **carto-guide « Entre Rhône et Gardon »** retraçant l'ensemble des sentiers de randonnée et des sites de pratiques d'activités de pleine nature (canoë kayak, escalade, pêche) avec des propositions de randonnées, accompagnées d'informations pratiques, est disponible au prix de 5€ dans tous les offices de tourisme du Gard, à la maison du tourisme du Gard de Nîmes et dans certains commerces (librairies, grandes surfaces spécialisées, sites internet, magasins de sport...).

Pas de réédition en 2022.

BOUCLES CYCLO

Dans le cadre des objectifs du Schéma Départemental du Tourisme des Loisirs et de l'Attractivité 2018-2021, le Département du Gard a souhaité aménager des **Boucles cyclo-découvertes.**

La CC du Pont du Gard a aménagé en 2019 deux boucles : la Boucle de l'Uzège-Pont du Gard et la Boucle de la vigne à vélo. L'entretien de ces itinéraires est assuré en régie par le service développement économique et touristique.

C'est dans un contexte d'augmentation de la pratique du cyclo-tourisme en France que la Communauté de communes du Pont du Gard a souhaité améliorer la qualité d'accueil autour de ses itinéraires cyclables. Un projet a été lancé afin d'équiper 11 communes du territoire traversé par une boucle cyclo, la voie verte ou la Via Rhôna, d'arceaux vélo et de signalétique mettant en valeur le patrimoine et les commerces/restaurants des villages.

Des bornes de recharge pour vélo électrique ainsi que des stations de réparation seront installées sur les communes d'Aramon, de Remoulins et de Collias qui sont situées au croisement de plusieurs itinéraires cyclables.

Collias bénéficiera également d'un abris vélo et de casiers permettant aux cyclo-touristes de déposer leurs affaires et de recharger leur téléphone afin de profiter d'une halte sur les berges du Gardon.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du LEADER via le PETR de l'Uzège-Pont du Gard ainsi qu'auprès de la Région Occitanie.

OFFICE DE TOURISME «DESTINATION PAYS D'UZÈS PONT DU GARD»



La Société Publique Locale (S.P.L.) « Destination Pays d'Uzès Pont du Gard » est la structure qui porte l'**office de tourisme commun** avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzès. Les deux établissements étant actionnaires à 50% chacun.

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour sert à **financer les actions en faveur du tourisme** dont notamment les missions de la SPL « destination pays d'Uzès Pont du Gard ».

Le nombre d'hébergeurs actifs déclarés sur le territoire est de 166.

459 862,96€ €

Le montant encaissé sur l'année comptable 2022 est de 459 862,96€ € (taxe de séjour reversée au département du Gard comprise).

NB : Attention ce montant ne permet pas de déterminer exactement le montant reversé au titre des nuitées 2022. En effet les opérateurs numériques reversant avec retard les montants qu'ils perçoivent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL - PCAET

Dans le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), la Communauté du Pont du Gard s'est lancée dans l'élaboration de son PCAET pour :

>>> Répondre aux enjeux à la fois climatiques, énergétiques, économiques, sociaux, sanitaires, et environnementaux du territoire ;

>>> Réduire la facture énergétique du territoire et réinjecter le bénéfice dans l'économie locale.

Les élus communautaires ont approuvé le projet de PCAET au Conseil Communautaire du 21 septembre 2021. Le plan a été élaboré en 4 grands axes stratégiques :

>>> Pour un territoire sobre en énergie

>>> Pour un territoire plus vertueux

>>> Pour un territoire préservé et résilient

>>> Pour des collectivités éco exemplaires

Ces axes sont déclinés en 15 objectifs et 72 fiches-actions.

15 objectifs

- Se déplacer mieux et moins
- Vivre et travailler dans des bâtiments performants
- Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie
- Consommer et produire localement
- Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère
- Tendre vers un territoire zéro déchets
- Développer l'économie circulaire
- Gérer durablement les espaces naturels
- Maîtriser la ressource en eau
- Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers
- Développer le tourisme durable
- Renforcer la culture du risque et mener des actions de protection
- Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable
- Faire vivre le Plan Climat
- Construire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités

Les documents constitutifs du PCAET ont été transmis pour avis à l'autorité environnementale, à la Présidente du Conseil Régional et au Préfet de Région en date du 7 octobre 2021. Le dossier transmis était composé du diagnostic du PCAET, le rapport synthétique, le recueil des 72 fiches actions et l'évaluation environnementale stratégique avec son rapport non technique.

En 2022, le PCAET est entré en phase active.

Le 06 janvier 2022, nous avons reçu l'avis de l'autorité environnementale sur notre projet de PCAET. Puis une consultation publique électronique a été menée du 07 février au 09 mars 2022. Pour cette consultation, le site internet de la CC du Pont du Gard a mis à disposition les documents suivants :

- Diagnostic
- Stratégie
- Programme d'actons du PCAET
- Evaluation environnementale
- Avis de l'autorité environnementale

Après un temps de 3 mois pour prendre en compte les avis, la déclaration environnementale a été publiée le 14 juin 2022. Le PCAET a ensuite été approuvé en Conseil Communautaire le 14 novembre 2022.

En parallèle, quelques actions ont pu être menées en 2022 :

Organisation de 4 Week-end Climat ayant vocation à sensibiliser les habitants sur les enjeux liés aux changements climatiques

>>> Week-end Climat 1 sur le thème de la gestion des déchets

- Nb participants : 400
- Nb d'évènements : 16 (dont une projection de film)
- Nb d'animations : 43
- 1 projection de film

>>> Week-end Climat 2 sur le thème de la biodiversité

- Nb participants : 140
- Nb d'évènements : 8 (dont un concert)
- Nb d'animations : 16
- 1 concert de jazz

>>> Week-end Climat 3 sur le thème des risques naturels »

- Nb participants : 120
- Nb d'évènements : 1 (Ciné-débat)
- Nb d'animations : 2
- 1 Ciné-débat

>>> Week-end Climat 4 sur le thème de la rénovation énergétique

- Nb participants : 50
- Nb d'évènements : 2 (Un afterwork et un marché de Noël)
- Nb d'animations : 4

>>> Bilan global :

- 720 participants
- 65 animations
- 27 évènements
- 10 communes
- 46 partenaires : 25 associations, 17 entreprises, Département, Région, SMGG, EPTB Gardon

Exemples de projets par axe stratégique :

- >>>** Pour un territoire sobre en énergie
 - Mailler le territoire d'aires de covoiturage (livraison est prévue pour 2023),
 - Création d'un schéma des mobilités
 - Déploiement du dispositif Rézo Pouce
 - Semaine de la mobilité
 - Mise en place d'un guichet unique pour les particuliers sur les aides à la rénovation
 - 35 rdv d'information de 1er niveau,
 - 114 conseils personnalisés,
 - 10 audits énergétiques réalisés,
 - 1 projet de rénovation accompagné
 - 2 jours de permanence/mois à Remoulins et 1 jour de permanence à Aramon/mois)
- >>>** Pour un territoire plus vertueux
 - Lancement d'une réflexion collective et inclusive pour construire le PAT
 - Atelier de concertation du 06 décembre 2022 afin de formaliser les enjeux et pistes d'actions prioritaires sur l'alimentation et l'agriculture.
 - Installation d'une Ressourcerie sur le territoire
- >>>** Pour un territoire préservé et résilient
 - Lancement d'une expérimentation de ZTHA : un travail d'étude sur les localisations et la faisabilité des travaux a été lancé pour des aménagements prévus en 2023.
- >>>** Pour des collectivités éco exemplaires
 - Label écolo-crèche
 - Achat d'un véhicule électrique en décembre 2022 pour le Relais Petite Enfance

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Les élus ont **lancé en septembre 2022** le Projet Alimentaire Territorial (PAT) au niveau de la communauté de communes. Ils ont embauché une chargée de mission, cet agent a travaillé sur l'élaboration d'une candidature de PAT et a préparé les projets opérationnels avec l'ensemble des partenaires.

L'objectif de ce projet est de **rapprocher offre alimentaire locale et consommation sur le territoire**, c'est à dire faire en sorte que tous les habitants du territoire aient plus facilement accès à des aliments de qualité produits sur le territoire.

En septembre et novembre, une première version du diagnostic agricole et alimentaire a été rédigé à partir de sources internes comme externe. Aide du service SIG sur l'élaboration de cartes notamment les cartes communales des parcelles agricoles vacantes et sans maîtres potentiels couplées aux parcelles agricoles communales. La partie alimentaire du diagnostic va être approfondie en 2023.

Pendant cette période, un important travail de rencontre avec presque tous les PAT du Gard et certains dans l'Hérault a été mené. Cela a permis d'élaborer une méthodologie de mise en place du PAT et le premier temps de concertation a été organisé le 6 décembre 2022 à Valliguières. Ce Forum-Ateliers a permis de tisser du lien avec les acteurs du territoire et entendre leurs intérêts et attentes. Les agriculteurs, associations d'aide alimentaire, responsables de restauration collective, responsables

de Terre de Cuisine (le prestataire qui fournit les repas de cantines scolaires et des crèches), citoyens et élus, se sont réunis autour de 4 tables-rondes. Ce temps de concertation a réuni plus d'une quarantaine de personnes. **Les 4 thèmes d'actions du PAT ont été traités :**

>>> Production agricole alimentaire durable

>>> Alimentation pour tous, le volet social de l'alimentation

>>> Alimentation en restauration collective

>>> Circuits-courts / alimentation des particuliers en direct.

Ce Forum-Ateliers a permis de faire émerger une cinquantaine d'actions, classées par ordre de priorités et de temporalité.

Les moments clés pour le dossier agricole et alimentaire du territoire ont été :

>>> Le dépôt d'un dossier de candidature au Programme National Alimentaire niveau un pour le financement du poste de chargée de mission PAT et la labellisation du PAT

>>> Le dépôt d'un dossier d'AMI « émergence de filière Bas Niveaux d'Intrants » proposé par l'Agence de l'Eau pour lequel nous serons lauréat en 2023 (2 lauréats pour la région Occitanie seulement et un temps de préparation limité) avec une enveloppe totale de 110 000 euros.

GEMAPI

L'EPTB Gardons assure la gestion de l'eau et des cours d'eau, dont la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), à l'échelle de l'ensemble du bassin versant des Gardons. Dans ce cadre l'EPTB réalise de nombreuses actions sur le territoire de la communauté de communes Pont du Gard.

Ces actions s'articulent principalement en 2022 autour de **l'entretien des cours d'eau** (équipe verte, entreprises selon un plan de gestion qui s'ajuste selon la situation de terrain, relayé notamment par les élus) et la **gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques** (digues de Comps, Aramon et Remoulins et barrage de Théziers).

Les **travaux de restauration du Briançon à Théziers (3.5 km – 3.77 M€HT), réalisés entre 2019 et 2021, et de reprise de la passe à poissons de Remoulins (1.3 M€H), réalisés en 2021 ont été inaugurés en 2022.** La **restauration de la zone humide des Paluns à Aramon s'est poursuivie** avec l'acquisition de 1.1 ha supplémentaire, portant à 35 ha la surface acquise, et le semis en graminées de 20 ha d'anciennes cultures annuelles labourées. Une convention a été signée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie pour la co-gestion agri-écologique des parcelles acquises. **Le budget pour l'ensemble de ce projet de restauration dépasse 1 M€.** Ces différentes opérations sont réalisées avec le soutien financier de nos partenaires (Agence de l'eau RMC, Europe, Région Occitanie, Département du Gard). L'autofinancement est porté solidairement par l'EPTB Gardons.

L'EPTB a également poursuivi les **études réglementaires sur les ouvrages hydrauliques** (digues et barrage) avec, notamment, le **lancement du dossier d'autorisation du barrage de Théziers.**

L'année 2022 a également été marquée par des travaux de reprise de désordres sur le barrage de Théziers par ENEDIS (en lien avec leur réseau) sous contrôle d'un maître d'œuvre agréé et de l'EPTB Gardons. L'équipe verte de l'EPTB a par ailleurs repris un matelas Rénô abîmé qui protège le pied de la digue de Remoulins.

L'EPTB Gardons est également particulièrement investi dans les **réflexions liées à la ressource en eau**, notamment en lien avec les perspectives du changement climatique, très sévères sur notre territoire. Plusieurs démarches à grande échelle concernent la Communauté de communes : **étude des potentialités de stockages** (achevée en 2022), **suivi de la ressource en eau** (La Baume) **et des nappes** (grotte de Pâques à Collias), étude des Molasses Miocène de l'Uzège et du karst Urgonien de la Fontaine d'Eure (concernent principalement l'Uzège mais ces 2 masses d'eau ont une influence très forte sur le secteur de la communauté de communes), participation active à la consultation sur la reprise de l'arrêté cadre sécheresse du Gard, ...

L'EPTB Gardons a participé à « Emergences, festival de l'eau » à Aramon (2 tables rondes, visites guidées de la digue et la zone humide des Paluns, animation sur la ressource en eau et les inondations...) et aux événements organisés localement dans le cadre des 20 ans de la crue de 2022 (visites guidées sur la digue de Remoulins notamment).

Le rapport complet d'activité de l'EPTB Gardons est téléchargeable sur son site internet : www.les-gardons.fr – rubrique L'EPTB Gardons / Le syndicat / Les délibérations du comité syndical.



Vue aérienne de la passe à poissons de Remoulins et vue aérienne du chantier sur le Briancçon à Théziers lors de la phase travaux, inaugurés en 2022.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la communauté de communes du Pont du GARD et les communes membres constituant le groupement de commandes se sont engagées à améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti.

Dans ce contexte, le dispositif Eco-Energie Tertiaire selon le décret N°2019-771 du 23 juillet 2019 définit les modalités d'actions relatif aux réductions de la consommation d'énergie finale dans le bâtiment à usage tertiaire.

A cet effet en 2022 la Communauté de Communes du Pont du Gard publie un appel d'offre permettant la réalisation d'un audit énergétique dans l'optique d'élaborer un programme précis sur chaque communes.

Ce programme permettra d'optimiser les dépenses et de créer un programme d'investissement permettant la réduction de la consommation d'énergie finale de 40% en 2030, de 50% en 2040 puis de 60% en 2050.

A ce jour 97 sites sont planifiés entre 2023 et 2024

II. ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

GESTION DES DÉCHETS

COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION, VALORISATION DES DÉCHETS

Au 1^{er} janvier 2005, la Communauté de Communes du Pont du Gard a pris la compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménagers et déchets assimilés » jusqu'alors exercée par des syndicats ou par des communes. Les communes ont donc transféré l'ensemble de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

La Communauté de Communes du Pont du Gard s'est substituée aux syndicats préexistants sur son territoire sauf pour les communes de COMPS, MEYNES et MONTFRIN en régie directe. **La régie communautaire couvre une population de 7662 habitants.** La communauté gère donc en régie **deux déchèteries (Comps et Meynes)** et, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 au 30 Juin 2018, gérât la collecte des ordures ménagères pour les communes de Comps, Meynes et Montfrin. Depuis le 1^{er} août 2018, la compétence de collecte des ordures ménagères a été déléguée à la société Océan sous forme de Concession de Services Publics (CSP).



COLLECTE ET ÉLIMINATION PAR LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE

Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ordures ménagères

Modalité de la collecte des OMR

Les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine (C2) en porte à porte sur les trois communes de Comps, Meynes et Montfrin comme détaillé ci-dessous :

>>> Le mardi et le vendredi pour Comps et Meynes

>>> Le lundi et le jeudi pour Montfrin

Les OMR sont collectées en sacs pour les centres anciens et en bacs pour les pavillons. La CCPG a fourni les bacs de collecte sur les communes de Comps et de Montfrin en 2022. Les déchets collectés sont ensuite déposés au quai de transfert de la déchèterie de Comps.

Modalité de la collecte du tri sélectif

La collecte sélective est séparée en 3 flux : le verre, le papier et les corps creux. Pour les corps creux, la CCPG est passée en extension des consignes de tri en mars 2016. L'extension des consignes de tri a été mise en place suite à la validation de la candidature du Sitom Sud Gard, syndicat de traitement des déchets sur les trois communes en régie.

>>> Les emballages recyclables : collectés en porte à porte une fois par semaine (C1). Des sacs de tri bleu translucide sont mis à disposition des habitants sur les trois communes. Les déchets sont ensuite déposés au quai de transfert à la déchèterie de Comps.

>>> Le verre et le papier : collecte en point d'apport volontaire dans des colonnes de 3 ou 4m³ pour Comps, Meynes et Montfrin.

Tonnages de déchets collectés ordures ménagères résiduelles (OMR)

Répartition des tonnages en 2022 sur l'ensemble des communes pour les OMR

1 624.17 tonnes
Ordures ménagères résiduelles

En 2022, 1624.17 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur les communes de Comps, Meynes et Montfrin soit une diminution de 3.69 % par rapport à l'année 2021.

Le tableau ci-dessous présente mensuellement la répartition d'ordures ménagères résiduelles collectées sur les trois communes confondues de 2022. Tonnage CCPG = tonnage déposé au quai de transfert * 84,567 %

Mois	OMR 2022 (en tonnes)
Janvier	129.56
Février	101.13
Mars	184.70
Avril	120.42
Mai	138.44
Juin	120.34
Juillet	124.00
Août	149.56
Septembre	141.20
Octobre	126.84
Novembre	142.14
Décembre	145.84
Total	1624.17
Habitants	7662
Quantité par habitant en kg et par an	211.98 kg/hab/an

Répartition des tonnages en 2022 sur l'ensemble des communes pour le tri sélectif

581.68 tonnes
déchets recyclables

En 2022, 581.68 tonnes de déchets recyclables ont été collectées, soit 75.92 kg/hab./an. Ce tonnage inclus la collecte des emballages en porte à porte, le papier et le verre.

Comme pour les OMR, le tonnage des emballages collecté en porte à porte n'est pas au réel mais au prorata des habitants.

Pour le verre et le papier, les tonnages sont au réel.

Les tonnages communiqués dans le tableau ci-dessous correspondent aux tonnages entrant au site de traitement.

ANNEE	2022
Tonnage emballage recyclable collecte en porte à porte (en tonne) (tonnage entrant)	259.56
Quantité par hab. emballage recyclable (kg/hab/an) (tonnage entrant)	33.88
Tonnage refus suite au tri pour les emballages (en tonne)	83.46
Tonnage papier collecte en PAV (en tonne)	53.88
Quantité par hab. papier (kg/hab/an)	7.03
Tonnage refus suite au tri pour les emballages (en tonne)	0
Tonnage verre collecte en PAV (en tonne)	268.24
Quantité par hab. verre (kg/hab/an)	35.01

Déchèteries

La communauté de communes gère sur son territoire deux déchèteries situées à Comps et à Meynes. Une quantité limite a été établie afin de fluidifier les apports en déchèteries. Le seuil maximum est de 1m³ par jour et 3m³ par semaine.

Situation géographique :

Comps (Route de Beaucaire) : Accessible aux habitants de Comps et Montfrin
Accueil des usagers (hors horaires d'été) les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15
et les mardis et jeudis : de 13h30 à 17h15.

Meynes : (lieu-dit « Les Roumettes ») : Accessible aux habitants de Meynes et Sernhac (convention avec Nîmes métropole)
Accueil des usagers (hors horaires d'été) les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 9h à 11h45 et 13h30 à 17h15.

Tonnages collectés dans les déchèteries Comps et de Meynes en 2022					
Déchèterie de Meynes			Déchèterie de Comps		
	Tonnage 2022			Tonnage 2022	
Enc. Incinérables	335.55		Enc. Incinérables	190.15	
Enc. non incinérables	187.16		Enc. non incinérables	90.44	
DDS	3.85		DDS	4.19	
Plâtre	56.64		Plâtre	32.88	
Gravats	1195.68		Gravats	385.48	
Carton	40.6		Carton	36.92	
Fer	77.08		Fer	39.42	
Bois	258.76		Bois	145.26	
DEEE	56.91		DEEE	40.88	
DEA (mobilier)	124.55		DEA (mobilier)	72.41	
Déchets Verts	892.85		Déchets Verts	839.18	
Total	3229.63		Total	1877.21	

Indicateurs financiers

Dépenses réalisées

Les dépenses du service s'élèvent en 2022 à :

- Dépenses en fonctionnement : 1 223 746,49 € TTC
- Dépenses en investissement : 76 026.23 € TTC

Zoom sur les dépenses liées à la collecte

>>> Charge générale	12 481.26 € TTC
>>> Prestation de collecte (Océan et Vial)	342 859.94 € TTC
>>> Coût de traitement	271 571.63 € TTC
>>> Amortissement et emprunt	14 113.52 € TTC
>>> Cotisation au Sitom	46 039.46 € TTC

Zoom sur les dépenses liées aux déchèteries

>>> Rotation de benne	112 877.35 € TTC
>>> Coût de traitement	228 130.96 € TTC
>>> Amortissement et emprunt	14 480.20 € TTC

Les montants ci-dessus sont les montants enregistrés comptablement en 2022 qui englobent les restes de 2021 et les dépenses effectuées réellement en 2022.

Recettes perçues

Les recettes du service s'élèvent en 2022 à :

- >>>** Recette en fonctionnement : 1 290 576.45 € TTC
 - Dont la TEOM qui s'élève à 1 015 489.40 €
 - Dont les recettes et soutiens des éco-organismes qui s'élèvent à 275 087.05 €
- >>>** Recette en investissement : 136 149.39 € TTC

Information complémentaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les 16 communes et la reverse aux syndicats de collecte et de traitement concernés comme suit :

>>> SICTOMU

>>> SMICTOM

Seule la TEOM perçue sur les communes de Comps, Meynes et Montfrin est conservée pour le fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets de ces trois communes.

Vente de composteurs

La communauté de communes propose depuis octobre 2021 aux habitants des communes de Comps, Meynes et Montfrin la vente de composteurs.

Le composteur de 445 litres est vendu au prix de 20€ TTC par foyer.

***95 composteurs
ont été distribués en 2022***

III. SERVICE A LA POPULATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)



Service
public
d'assainissement
non-collectif

Les installations d'assainissement non collectif peuvent présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. A cet effet la Communauté de Communes du Pont du GARD est compétente pour contrôler les installations d'ANC. Le service public d'assainissement « SPANC » a été créé afin d'assurer cette mission sur les 16 communes de l'intercommunalité.

Le service est actuellement composé de deux agents chargés d'effectuer les contrôles périodiques mais aussi les visites préalables de travaux et de ventes, afin d'indiquer aux usagers les dispositions techniques nécessaires à la bonne utilisation ou d'exécution des travaux

Actions mises en place en 2022 pour la réalisation et le suivi des contrôles périodiques

- >>>** Validation d'une procédure interne pour le traitement des interventions
- >>>** Mise en place d'une pénalité financière pour absentéisme « suite délibération »
- >>>** Formation d'un second agent « M.CORBALAN DAVID »
- >>>** Mise à disposition d'un agent administratif pour le suivi des facturations et courriers

Campagnes de publipostage effectuées

N°1 janvier/février	7 Rdv
N°2 mars	75
N°3 mars/avril	81
N°4 mai	88
N°5 juin	102
N°6 juillet	74
N°7 août	36
N°8 Septembre	80
N°9 Octobre	112
N°10 Novembre	70
N° 11 Décembre	35

**Soit 832 courriers
transmis en 2022**

1 151 stations

sur la totalité des 16 communes à charge de la collectivité.

Etats des visites périodiques au 31/12/2022

- >>>** Diagnostics réalisés conformes et non conformes *316
- >>>** Absentéisme *67
- >>>** Absence d'installation * 15

- >>> Demande d'autorisation de travaux *14
- >>> En cours de raccordement collectif *27
- >>> Inhabité *28
- >>> Nouvelles installations *6
- >>> Raccordé aux réseaux collectifs *40
- >>> Retour courrier pour mauvaise adresse *28
- >>> Doubleton à supprimer *13
- >>> Non renseigné *4

soit 558 stations visitées

Etat financier en 2022

- >>> Installations contrôlées : 316 à 120€ la visite soit 37 920€ TTC
- >>> Absentéisme : *67 à 50€ l'absence soit 3 350€ TTC
- >>> Autorisation travaux : *14 à 110€ soit 1 540€ TTC
- >>> Nouvelles installations : *6 à 130€ soit 780€ TTC

Soit un total de 43 590€ TTC

RELAIS INTERCOMMUNAL DE SERVICES AU PUBLIC



Relais
intercommunal
de services
au public

Le relais accompagne les utilisateurs dans leurs démarches. Il a pour missions d'**accueillir, informer et orienter les usagers selon leurs besoins**.

Par ailleurs, la modernisation des services s'est traduite par le développement des services à distance et des **outils numériques**. Les usagers doivent composer désormais avec l'outil informatique.

Notre structure accompagne cette mutation par la mise à disposition d'une **aide matérielle** (parc informatique, scanner, photocopieur) mais également humaine.

Le 8 janvier 2020, le relais obtient la labellisation France Services. La convention France Services intègre 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.

L'ORGANISATION DU RELAIS DE SERVICES AU PUBLIC DU PONT DU GARD

>>>> μ2 lieux d'accueil : Remoulins (Maison des services au public) / Aramon (permanences Maison de la solidarité)

>>>> 3 agents formés FRANCE SERVICES

>>>> 2 Conseillères Numériques France Services

LES PARTENAIRES



Agence nationale
des titres sécurisés



Autres partenaires, non signataires de la convention :

- >>> Missions Locales jeunes
- >>> Conseil Départemental du Gard – UTASI Uzège Gard Rhodanien
- >>> Association CFFM (aide à l'insertion professionnelle)
- >>> Défenseur des droits
- >>> UFC que choisir
- >>> Réseau des partenaires sociaux (Uzège et Aramon)
- >>> Service Public Régional d'Orientation – Région Occitanie

CHIFFRES CLÉS 2022

554 accueils POLE EMPLOI	143 accueils MSA	355 accueils ANTS	247 accueils CFFM
365 accueils CAF	597 accueils CARSAT	295 accueils MLJ	30 Défenseur des Droits
528 accueils DGFIP	7 UFC que choisir	358 accueils CPAM	
388 accueils Centre Médico-Social		26 Permanences du Droit CIDFF	

5 340 accompagnements réalisés

FAITS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- >>> 10 mars 2022 : Forum de l'emploi saisonnier du Pont du Gard
- >>> 24 février et 3 mars 2022: Ateliers MLJ Uzège Gard Rhodanien - Préparation au forum
- >>> 12 mai 2022: Formation et habilitation Aidants Connect
- >>> 19 mai 2022: Ateliers Airelle à Remoulins
- >>> 14 juin 2022: Job-dating Services à la personne Remoulins
- >>> Du 3 au 14 octobre 2022 : Journées portes ouvertes du Relais (France Services)
- >>> 4 Octobre 2022 : Découverte des métiers de l'industrie – Clean Tech Vallée Aramon

POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

2022 était la première année post-covid où les événements ont pu se dérouler normalement. Le premier semestre s'est déroulé dans l'incertitude autour des restrictions sanitaires et d'un risque de reprise épidémique mais les principaux événements ont pu se dérouler. Le second semestre s'est déroulé normalement avec une programmation fournie.

FEVRIER 2022

25/02 – Valliguières – Au fil du Jazz -Jazz n'Brassens

MARS 2022

04/03 – Aramon – Au fil du Jazz - Armstrong memory quintet

05/03 – Remoulins – Au fil du Jazz - Carra-bean quartet

11/03 – Pouzilhac – Au fil du Jazz - Dudes & duke quintet

12/03 – Théziers – Au fil du Jazz - Rolling domino's septet

19/03 – Comps – Rencontres intercommunales de chorales

26/03 – Pont du Gard – Rencontres intercommunales de danse

AVRIL 2022

30/04 – Remoulins/Fournès – Les jeunes ont la pêche

MAI 2022

07/05 – Montfrin – Du pré à l'arène

OCTOBRE 2022

22/10 – Remoulins – Festival les P'tits zazous - Le grenier à histoires

23/10 – Comps – Festival les P'tits zazous - Le poids des confettis

24/10 – Castillon – Festival les P'tits zazous - Esperanzelles, les fables du jardin

25/10 – Castillon – Festival les P'tits zazous - Ateliers argile et création

26/10 – Collias – Festival les P'tits zazous - Le juke box de la forêt

26/10 – Aramon – Festival les P'tits zazous - Au royaume de Merlin

27/10 – Domazan - Festival les P'tits zazous- Monsieur

NOVEMBRE 2022

12/11 – Meynes – Les samedis d'en rire - Daniel Villanova

19/11 – Remoulins – Les samedis d'en rire - Les instantanés duo d'impro

26/11 – Théziers – Les samedis d'en rire - Les nouvelles aventures des 3 mousquetaires

13/11 – Théziers – Ronde des randos d'automne

1 900 personnes
environ réunies sur l'ensemble de cette programmation

L'ensemble de cette programmation a réuni près de 1900 personnes pour le plus grand plaisir des petits comme des grands. Les samedis d'en rire ont connus une fréquentation aléatoire et en baisse par rapport aux années précédentes. La ronde des Randos d'automne a très bien fonctionné et fait le plein. Il pourrait être intéressant de relancer cette manifestation en 2024. Beau succès enfin pour le festival les P'tits zazous qui a vu sa fréquentation progresser de 3%

61 375€
de budget global



SÉANCES DE PROJECTION DVD

La communauté de communes offre la possibilité aux communes de faire des **projections de films à but non commercial** 2 à 3 fois par an (suivant les disponibilités). La communauté de communes prête le matériel de diffusion qui est composé d'un écran de projection, d'un lecteur DVD Blue ray et d'un système son. La collectivité prend à sa charge les droits de diffusion auprès des organismes concernés.

Cette offre a connu un grand succès cette année, 17 projections sur 14 dates ont été organisées au total, réparties dans 8 communes

>>>	08/03/2022	Aramon	Les suffragettes
>>>	19/03/2022	Remoulins	Oscar et le monde des chats
>>>	17/06/2022	Valliguières	Le hussard sur le toit
>>>	26/08/2022	Collias	Antoinette dans les Cévennes
>>>	06/10/2022	Remoulins	Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire
>>>	07/10/2022	Collias	Les fous du stade
>>>	28/10/2022	Aramon	Psychose
>>>	12/11/2022	Remoulins	La légende de Manolo
>>>	26/11/2022	Valliguières	Contact
>>>	03/12/2022	Meynes	Encanto + Les Tuche 4
>>>	13/12/2022	Montfrin	Les copains fêtent Noël + L'étrange Noël de Mr Jack
>>>	14/12/2022	Castillon	La mission de chien Noël
>>>	15/12/2022	Saint Bonnet	Paddington + Zootopie
>>>	21/12/2022	Castillon	Les Tuche 4

Budget global : 3 565.89 €

APPEL A PROJETS

A l'occasion des 20 ans de la collectivité ainsi que des inondations de septembre 2002 qui ont fortement impactées le territoire, la Communauté de Communes du Pont du Gard a souhaité, dans le cadre de ses compétences, mettre en avant l'un des éléments fondateurs de son territoire : L'eau.

Ainsi, les associations à vocation culturelle, environnementale ou sportive présentant des **projets contribuant à l'animation la préservation et à l'attractivité du territoire, en cohérence avec les objectifs de la politique communautaire**, ont pu répondre à l'appel à projets sur le thème de l'eau.

Les projets soutenus :

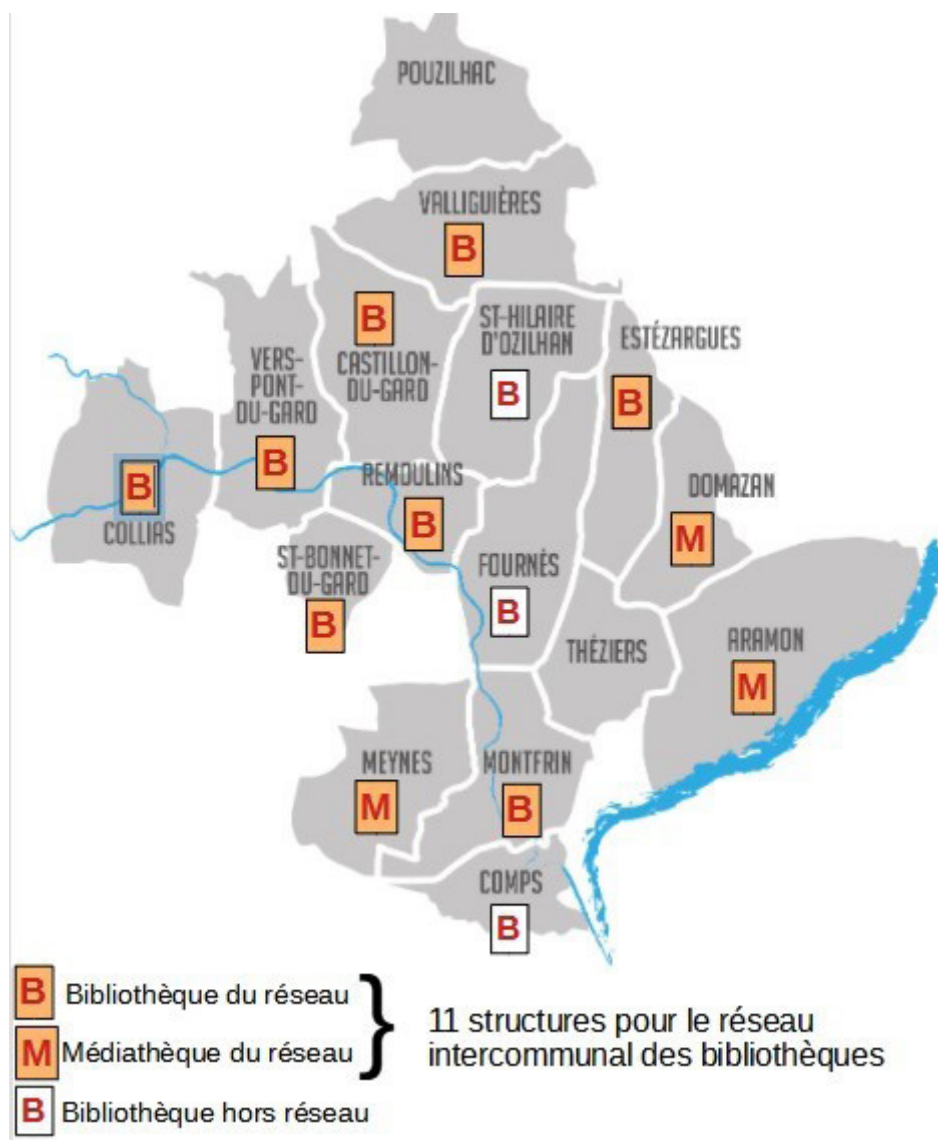
- >>> Journée nature et découverte de la pêche (APE de Meynes) : 1000€
- >>> Réactivation et mise en valeur de la NORIA (Association de chasse Vers-Argilliers) : 1000€
- >>> A la source de nos communes (Centre de création du 19) : 1000€

- >>> Festival de l'eau Emergences (Association Emergences) : 1000€
- >>> Remoulins ville d'eau (Association les deux tours) : 1000€
- >>> Mise en valeur de la Fontaine NOQUET (Association St Pierre les Fosses) : 1000€
- >>> Festival Saint Hilaire Danse (Association seconde parallèle) : 1000€
- >>> Ballade au fil de l'eau (Association val d'eaux vives) : 1000€

Budget global : 8 000€ TTC

LECTURE PUBLIQUE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU TERRITOIRE

La communauté de communes compte **11 bibliothèques/médiathèques** dans son réseau au 31 décembre 2022, ce qui représente plus de **66 590 ouvrages et documents** réunissant livres, CD, DVD, journaux et ressources numériques.



>>> 3 médiathèques et 8 bibliothèques, de 312m² à 9m²

>>> Nombre de bénévoles : 35, soit 85 % du personnel des bibliothèques

>>> Nombre d'agents temps plein : 2
Nombre d'agents temps partiel 3
Nombre de CDD : 1

Les missions du réseau

>>> Valoriser une offre documentaire variée,

>>> Faciliter l'accès aux bibliothèques et au fonds documentaire sur le territoire,

>>> Harmoniser et améliorer les pratiques professionnelles au sein des bibliothèques,

>>> Proposer des animations mutualisées et ancrées dans le territoire,

>>> Développer plus de services à la population

Les moyens engagés par la CCPG

>>> Le financement d'un logiciel de Service Informatisé de Gestion des Bibliothèques (SIGB – fournisseur : Décalog), de sa maintenance et de son portail public (<https://pontdugard.bibenligne.fr/>) pour l'ensemble des bibliothèques du réseau

>>> L'achat de fournitures spécifiques au réseau (étiquettes codes-barres, lecteur de codes- barres, cartes abonnés)

>>> Le financement d'animations culturelles au sein des bibliothèques

>>> Le financement d'un agent de coordination du réseau qui assure les formations spécifiques au réseau, la qualité du SIGB et du portail, la communication et l'animation culturelle

Les services à la population

>>> Une carte unique et gratuite

>>> Un service de consultation et de réservation en ligne

>>> Un accès libre à toutes les bibliothèques du réseau

>>> Une charte commune des bibliothèques ayant pour but d'affirmer les objectifs du réseau et de définir les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement du réseau

Principales statistiques du réseau en 2022

Nombre de	2022	2021
Prêts	45540	36122
Réservations	1165	1038
Abonnés	2048	2470
Nouveaux inscrits	524	451
Exemplaires au total (hors exemplaires du département)	58872	61056
Acquisitions	8185	9879
Exemplaires réellement empruntés (hors exemplaires du département)	18839	16937
Exemplaires provenant du département (DLL)	4469	5515

45 540 prêts

>>> Les prêts et réservations augmentent

>>> Le nombre moyen de prêts par mois est de 3960 prêts (hormis en août où le taux chute de moitié, congés des abonnés et fermeture des structures).

>>> Le nombre d'abonnés est en légère baisse du fait de la mise en place en 2022 de la RGPD, mais le nombre de nouveaux inscrits augmente

>>> Le travail de désherbage (mise au pilon d'ouvrages selon critères) réalisé dans plusieurs bibliothèques et la diminution des acquisitions conduisent à une diminution normale du nombre total d'exemplaires et une augmentation du nombre des exemplaires qui intéressent réellement les lecteurs

>>> Le partenariat entre la DLL et les communes (hormis Valliguières sans convention) dépend de critères (surface, budget, personnel, animations, ...) définissant une typologie. Le « déclassement » de certaines structures explique principalement la diminution du fonds départemental en bibliothèque

Réalisations en 2022

>>> Formations

- 79.5 heures sur l'année à destination des bibliothécaires du réseau
- Et 20h d'aides complémentaires (récolement, désherbage, SCRIB, suivi dossier subvention Estézargues)
- Mise à disposition des bibliothécaires des fiches pratiques créées pour la réalisation des tâches sur DECALOG, en version papier mais aussi en dématérialisée (padlet), ainsi qu'un padlet regroupant différents domaines d'actualités autour de la lecture publique.

>>> Réunions

- Groupe Travail Lecture Publique : 2 (21/04 et 26/10)
- Réunions réseau : 3 (27/01 – 19/05 – 10/11)

>>> Visites et rencontres

- Visites de l'ensemble des bibliothèques par le directeur du pôle service à la population, Mr David Thévaux, parfois accompagné de Mr Rochette, Vice-président élu à la Culture.
- Journée de cohésion et d'échanges pour l'ensemble des personnels (salariés et bénévoles) des bibliothèques du réseau (et d'une bénévole de Fournès) le 24/11/22 : ateliers et table ronde avec éditeur et auteurs => retours très positifs et objectifs atteints (sauf sur la présence des élus retenus majoritairement au salon des maires).
- Echanges périodiques avec la coordinatrice de la DLL sur le territoire : une convention existe entre la CCPG et la bibliothèque départementale, mais elle ne concerne pas directement les bibliothèques du réseau qui possèdent (ou non) une convention entre la commune et la DLL. Cependant, le département tend à vouloir renforcer le lien avec les réseaux intercommunaux.

>>> Animations

- La caravane des dix mots Occitanie :
Montfrin : du 28/02/2022 au 04/03/2022 – Stage à destination des 8-12 ans de l'association Espoirs Montfrinois
Aramon : du 15/03/2022 au 12/04/2022 : ateliers avec des personnes issues d'ateliers sociolinguistiques
L'intervenante dans les deux cas a été Mme Emma Shulman, auteure et plasticienne
Bilan contrasté : retour positif des participants mais le format de cette animation serait plus adapté à un public « empêché » plus élargi pouvant être issu des maisons de



- Les ateliers « Les machines de Sophie »
Domazan le 09/04/2022 : 2 ateliers-spectacles, ateliers d'écriture insolites théâtralisés, programmés dans le cadre d'une journée événementielle de la bibliothèque
Bilan très positif avec de véritables moments de partage entre les 30 participants (15 par atelier). Une animation qui pourrait être envisagée dans une autre bibliothèque du réseau dans les mêmes conditions en 2023 pour toucher d'autres personnes du territoire.
- Fonds « Kaminsky » dons d'ouvrages
Acceptation du don des 133 ouvrages par la CCPG : 28/02/2022
Délibération pour les dons des ouvrages à chaque commune intéressée : 16/05/2022
Distribution terminée au 31/05/2022.
- Evolutions sur DECALOG SIGB (Système Informatisé de Gestion des Bibliothèques) et le Portail public
Mise en conformité avec le RGPD : suppression des abonnés n'ayant pas emprunté depuis un an et sans retard : Janvier 2022. Evolution en novembre avec une suppression automatique des abonnés par le logiciel lui-même : 4 bibliothèques ont spontanément adhéré à ce format, l'idée étant que l'ensemble des bibliothèques en 2023 soit paramétré en automatique.
Abonnement pour 3 ans à une banque d'images (ORB) permettant d'être en conformité avec le droit à l'image lors du catalogage des ouvrages sur le SIGB : Mars 2022
Mise en ligne de ressources numériques gratuites sur le portail à destination de tous les publics : Juin 2022
Mise en ligne de 3 tutoriels sur le portail public pour faciliter la recherche documentaire, l'accès et la gestion de son compte abonné : 09/11/2022

>>> Navette de réservation et de retour d'ouvrages : vers un nouveau service à la population

- Réflexions débutées en 2021, Le service de navette de réservations d'ouvrages s'inscrit dans la continuité du service du réseau intercommunal initié en 2019 qui vise à rapprocher l'offre culturelle au plus près des habitants de la Communauté de Communes du Pont du Gard.
- Elle s'intègre totalement dans une démarche de diminution de l'empreinte carbone en déplaçant plusieurs ouvrages pour plusieurs abonnés en un seul trajet !
- Plusieurs pistes ont été envisagées au cours de l'année 2022 pour une aide de fonctionnement en interne (dont CRTE, Leader, Contrat Territoire Lecture, CTG,...)
- Choix acté : convention avec le prestataire de services La Poste (bonne connaissance du territoire, adaptation à nos horaires d'ouverture des bibliothèques, a pour missions d'assurer un service utile au quotidien et de simplifier la vie des personnes, continuité de service assurée, financièrement plus intéressant qu'en interne): une collecte par semaine dans chaque structure du réseau.
- Début : 9 Janvier 2023 (Décision DEC-2022-149, signée par le président le 5/12/22 et convention signée avec la poste en décembre 2022, reconductible et renouvelable trois fois.

PETITE ENFANCE

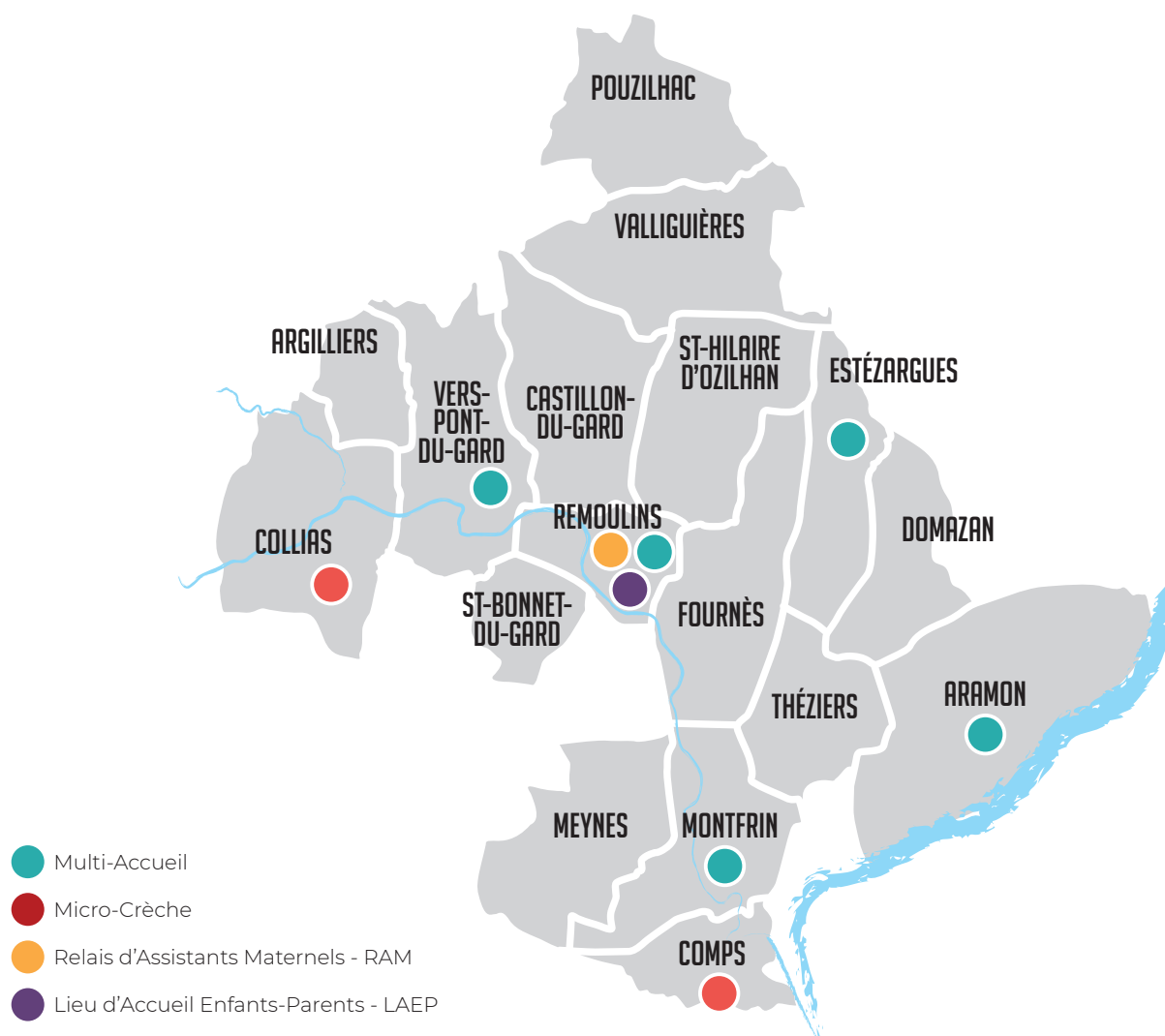
La Communauté de Communes du Pont du Gard s'est dotée au 1^{er} janvier 2008 de la compétence Petite Enfance. D'une compétence partielle, limitée au Relais Assistants Maternels (RAM) et Crèches familiales en novembre 2006, la collectivité est désormais compétente sur l'ensemble de la politique Petite enfance de son territoire.

En 2019, la crèche associative « Galopins, Galopines » située à Estézargues est devenue intercommunale.

LES STRUCTURES

Le territoire est doté de **7 multi accueils dont 2 micro - crèches, d'un relais assistants maternels (RAM) et d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP).**

L'attribution des places est examinée dans le cadre d'une commission organisée au mois de mars de chaque année afin d'établir les listes d'enfants admis pour la rentrée suivante.



40 places

Le Petit Poucet - Remoulins

40 places

La Ruche enchantée - Montfrin

30 places

La Ribambelle - Aramon

28 places

Galopins-Galopines - Estézargues

20 places

Les P'tits loups - Vers

10 places

Les Pitchounets - Comps

10 places

L'Oustaù des Péquelets (Collias)

RPE

L'entrée en vigueur des dispositions du décret du 30 août 2021 pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) existants s'impose à compter du 1er septembre 2022.

Le Décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants simplifie la réglementation relative aux établissements d'accueil du jeune enfant, en application de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles. Il précise en outre les conditions dans lesquelles les assistants maternels agréés autorisent la publication de leur identité, coordonnées et disponibilités pour accueillir des enfants nécessaires à la connaissance par les familles de leur localisation et à leur mise en relations sur monenfant.fr.

Les principaux points de réglementation concernant les EAJE

- >>>** L'accueil en surnombre (115% certains jours sans dépasser 100 % sur la semaine),
- >>>** La qualification des directeurs de crèches et des professionnels en général,
- >>>** Les temps d'analyse de pratiques professionnelles obligatoires,
- >>>** Le rôle du « référent Santé et Accueil inclusif »,
- >>>** Le passage à 12 places pour les micro-crèches,
- >>>** Le nombre de personnels de direction selon la taille des crèches,
- >>>** Le taux d'encadrement dans les crèches (un pour 5 non marcheurs, 1 pour 8 enfants qui marchent ou 1 pour 6 quel que soit l'âge des enfants) ...

Les documents suivants sont annexés au règlement de fonctionnement et transmis pour information au président du Conseil départemental :

- >>>** Un protocole détaillant les mesures à prendre dans les situations d'urgence et précisant les conditions et modalités du recours aux services d'aide médicale d'urgence ;
- >>>** Un protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou toute autre situation dangereuse pour la santé ;

>>> Un protocole détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure ; « 4° Un protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant ; « 5° Un protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privé.

>>> Un protocole de mise en sûreté détaillant les actions à prendre face au risque d'attentat. Il (ou elle) transmet ce document pour information au maire de la commune d'implantation ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le département. »

Traitements et soins médicaux des enfants accueillis

Les professionnel.le.s pouvant administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant qu'il prend en charge, à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, sont la directrice et son adjointe ainsi que les auxiliaires de puériculture

Le référent " Santé et Accueil inclusif " travaille en collaboration avec les professionnel.le.s de la crèche, les professionnel.le.s du service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI) et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.

Suite au décret n°2021-1131 du 30/8/21, le poste Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) a été créé à la rentrée 2022 à raison de 100h/ mois pour mener à bien ses missions sur l'ensemble des EAJE de la Communauté de Communes.

Attribution des places en crèche

En chiffres

>>> 7 établissements d'accueil de jeunes enfants sur le territoire de la CCPG*

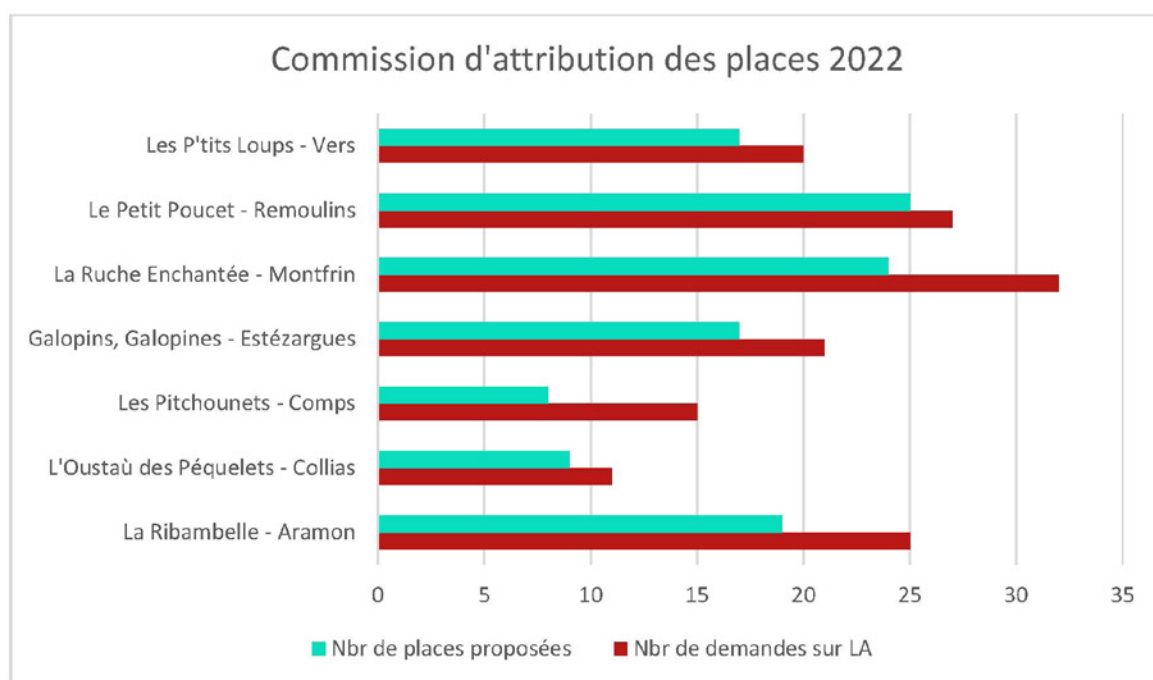
>>> 330 enfants accueillis en moyenne chaque année**

>>> 100 personnels Petite Enfance

1 Commission d'attribution des places en crèche - se déroulant en mars en vue de la rentrée de septembre suivant - lors de laquelle les élu.e.s des communes, les directions des crèches et le service Petite Enfance délibèrent sur les places à proposer aux familles inscrites en liste d'attente. 2 critères

majeurs : la date d'inscription en liste d'attente et l'âge de l'enfant (car le nombre de places vacantes diffère selon les sections).

La Commission 2022



Ce graphique fait état des places vacantes au sein de chacune des structures, sans tenir compte du nombre total de places.

Pour précision :

Les P'tits Loups - Vers	20 places
Le Petit Poucet - Remoulins	40 places
La Ruche Enchantée - Montfrin	40 places
Galopins Galopines - Estézargues	28 places
Les Pitchounets - Comps	10 places
L'O. des Péquelets - Collias	10 places
La Ribambelle - Aramon	30 places

Comme l'indique l'intitulé, le « nombre de places proposées » n'est pas un chiffre définitif puisque soumis à l'acceptation des familles et représentants légaux.

ECOLO-CRÈCHES



En 2022

1 à 2 personnels par structure soit 12 personnels du service petite enfance

Le 16/03 : Alimentation durable au cœur de l'établissement

Le 14/04 : Jardin pédagogique

Le 29/09 : Développer sa créativité à travers les arts

En octobre 2022 a eu lieu la journée pédagogique axée sur la mise en place des pratiques éco-lo-crèches. La journée s'est tenue comme chaque année entre 9h et 17h avec 100 personnels petite enfance. Le matin : ateliers pléniers avec questions réponses sur la démarche éco-lo-crèche et rappels des connaissances environnementales accompagnés par 2 intervenants label vie spécialistes de la méthodologie de la démarche et échanges de pratiques entre professionnels.

L'après-midi : divers ateliers en sous-groupes (alimentation durable, peinture naturelle, produits multi-usage bio, création pastille lave-vaisselle et lave-linge, mur sensoriel)

Conclusion autour des actions, réalisées en cours et à venir...

REFERENT·E SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF (RSAI)

Historique de la création des postes RSAI :

Dans un contexte de difficultés pour les crèches à recruter des médecins de crèche et afin d'assurer les missions de prévention, suivi santé dans de meilleures conditions, il a été institué dans le décret n°2021-1131 du 30/8/21, les fonctions de référent santé et accueil inclusif art. R2324-39 du CSP (cf. extrait ci-dessous).

La fonction de RSAI peut être exercée soit par un médecin ayant une spécialisation, une qualification ou une expérience dans la santé du jeune enfant, soit par une infirmière puéricultrice, soit par une infirmière disposant d'un DU en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience de plus de 3 ans à titre principal auprès de jeunes enfants.

RSAI au service petite enfance de la Communauté de Communes du Pont du GARD

>>> Depuis 2017, le Dr SERAYET propose à ses internes en médecine d'exercer tous les jeudis sur les structures d'accueil Petite enfance de la Communauté de Communes dans le cadre de leur stage ambulatoire en soins primaires autonome supervisé (SASPAS). Les internes exercent donc en autonomie sous la supervision du Dr SERAYET. Une convention est en cours de rédaction avec le service juridique de la CCPG.

>>> Depuis sept 2022, un poste de RSAI a été créé à la CCPG à raison de 25h/semaine.

Coordination RSAI- IDE de crèche

L'exemple de la formation aux protocoles est le plus parlant : La RSAI forme les équipes aux protocoles, et l'IDE (Infirmière Diplômée d'Etat) /PDE (Puéricultrice Diplômée d'Etat) veille à leur application et à leur mise en œuvre dans la structure.

>>> L'IDE/PDE sollicite la RSAI pour toutes les situations en lien avec ses missions. Chaque situation nécessite une adaptation. Il convient donc de réfléchir ensemble aux modalités qui permettront d'assurer les missions au mieux, tout en tenant compte de la complémentarité des deux postes.

>>> Il a été proposé de travailler (groupe de travail IDE-RSAI) ensemble sur les protocoles d'entretien et hygiène pour avoir un socle commun de protocoles. D'autres groupes de travail infirmières-RSAI pourraient être mis en place selon les besoins.

>>> Chaque protocole ou support est préparé par la RSAI en s'appuyant sur les recommandations nationales ou mondiales. Celui-ci est ensuite soumis à l'interne en stage pour avis médical, et au coordinateur petite enfance pour validation. Le document est ensuite envoyé aux équipes de direction afin qu'elles puissent faire des retours et remarques. Une fois validé par tous, le document est posté sur la plateforme agora SANTE-PETITE ENFANCE. Les protocoles sont présentés en Conseil Social Territorial de la CCPG. Les derniers sont le document pour PAI (Projet d'Accueil Individualisé), la procédure panier-repas, le protocole de poursuite de l'allaitement maternel ainsi que le document sur l'alimentation du jeune enfant. Le protocole de conduite à tenir en cas de suspicion de maltraitance est en cours. Il fera l'objet des prochaines formations des professionnels, ainsi que le repérage des signes de maltraitance.

RELAIS ASSISTANT·E·S MATERNEL·LE·S

En 2022 la communauté de communes du Pont du Gard compte 89 assistants(es) maternels(les) (270 places d'accueil) sur le territoire. Nous sommes face à une population vieillissante et de nombreux départs à la retraite sont à prévoir dans les 5 prochaines années.

89 *assistants(es) maternels(les)*
270 *places d'accueil*

Afin de **promouvoir la profession et susciter des vocations** le RPE développe ses outils de communication afin de faire connaître la profession d'assistant(e) maternel(le) et les missions et actions du RPE.

En plus des missions d'information, d'accompagnement et de professionnalisation des assistants maternels, le relais petit enfance est un **lieu de rencontre, de découverte et d'éveil ou sont proposés différents temps d'ateliers collectifs** suivant un calendrier mensuel aux assistants maternels soit dans les locaux du RPE à Remoulins :

>>>> Atelier d'éveil

>>>> Atelier avec intervenante Musique

>>>> Atelier avec intervenante en médiation artistique



Soit en itinérance sur différentes communes du territoire afin de rapprocher le service des assistants maternels :

>>>> Ateliers contes à la médiathèque de Meynes, Domazan, Aramon et à la bibliothèque de Comps

>>>> Atelier avec intervenante en Baby gym au dojo de Comps et de Vers Pont du Gard

>>>> Atelier d'éveil à la nature en itinérance sur les différentes communes du territoire

Au total :

>>> 138 ateliers ont été proposés

>>> 10 Réunions à destination des assistants maternels (Analyses des pratiques professionnelles, réunions thématiques...)

>>> 4 évènements festifs (spectacle de fin d'année, chasse à l'œuf, sortie...)

>>> 4 formations professionnelles à destination des assistants maternels



SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La Charte nationale de soutien à la parentalité est prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, modifiée par l'arrêté du 29 juillet 2022. Il s'agit d'un texte fondateur pour l'ensemble du secteur, qui fixe huit principes qui devront s'appliquer aux actions de soutien à la parentalité. Elle pose également les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accompagnement des familles tout en respectant leur diversité.

L'élaboration de ce document est le fruit d'une concertation avec des experts du soutien à la parentalité, des fédérations représentant les acteurs du soutien à la parentalité et avec le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Les services aux familles sont désormais le second levier d'action des politiques familiales, distinct et complémentaire des aides financières. Ils se composent de deux piliers :

>>> Les modes d'accueil des jeunes enfants ;

>>> Le soutien à la parentalité.

Le soutien à la parentalité devient ainsi une politique publique à part entière qui constitue un investissement social permettant d'améliorer le présent des familles mais aussi de les accompagner pour mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées.

Les services de soutien à la parentalité sont définis comme « toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Une charte nationale de soutien à la parentalité, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité ».

CRÉATION DU SERVICE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ :

En lien avec les besoins recensés par la Convention Territoriale Globale signée entre la CAF et la CCPG, le service soutien à la parentalité a été créé en septembre 2022. Cette création a nécessité l'ouverture d'un poste de référent parentalité.

L'objectif d'offrir des espaces de paroles et d'échanges pour les parents accompagnés ou non de leurs enfants à travers différentes actions comme des conférences/débats, des ateliers parents/enfants, ou bien encore des groupes de paroles.

Afin de répondre de manière précise à leurs besoins, une grande enquête auprès des parents d'enfants d'âges différents a été diffusée dans l'agenda de la CCPG, sur les sacs à pains des boulangeries et par le biais d'affiches. En fonction de l'âge de leurs enfants, les parents ont flashé un QR et ont été invités à répondre à des questions concernant leur mode de garde, leurs préoccupations, les actions auxquelles ils souhaiteraient participer...

>>> 13 parents ont répondu au questionnaire s'adressant aux futurs parents

>>> 54 parents ont répondu au questionnaire s'adressant aux parents d'enfants de moins de 6 ans

- >>> 31 parents ont répondu au questionnaire s'adressant aux parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans
- >>> 20 parents ont répondu au questionnaire s'adressant aux parents d'enfants âgés de plus de 11 ans

ACTIONS MISES EN PLACE

Poursuite du dispositif Lieu D'accueil Parent Enfant

Le « **P'tit LAPE** » a ouvert ses portes le 10 mai 2013. Il est **ouvert tous les mercredis en dehors des vacances scolaires** de 9h00 à 12h00, dans les locaux du Relais Petite Enfance, au 76 bis Avenue Geoffroy Perret, 30210 REMOULINS.

Le Laep est un espace convivial qui **accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent**. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à la posture d'accueillant et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

« Le Laep n'est pas un lieu de savoir-faire mais un lieu de savoir être » aussi 5 objectifs guident notre action :

- >>> Conforter la relation et le lien parent/enfant
- >>> Préparer à l'autonomie et à la séparation dans un climat sécurisant et empathique
- >>> Valoriser les compétences et l'épanouissement de la personne humaine, tant du côté de l'enfant que du parent
- >>> Rompre l'isolement social et apporter une socialisation progressive
- >>> Prévenir les situations de danger auxquelles pourrait être exposé l'enfant.

Les enfants et leurs parents sont accueillis au Laep, dans leur qualité d'être humain, sans jugement et sur la base du volontariat sans inscription préalable. De même nous nous attachons à ce que la relation enfant/ parent soit accueillie là où elle en est et dans le respect de l'anonymat. Le LAEP est un espace collectif organisé pour les familles où ce qui est vécu dans le lieu appartient au lieu. Ce qui est dit, ce qui se vit, ne doit pas sortir du lieu à l'exception d'un danger potentiel pour l'enfant.

Ainsi nous affirmons que le LAEP est entendu comme :

- >>> Un lieu d'échanges spontanés et informels où chacun vient librement, au rythme qui lui convient durant les temps d'ouverture, sur la base du volontariat (gratuit et sans réservation)
- >>> Un lieu convivial où l'anonymat est garanti par une discrétion quant à l'identité des personnes qui se présentent par leur prénom et sont reconnues dans leur singularité.
- >>> Un lieu qui garantit la confidentialité des échanges et le non-jugement hormis les situations d'enfants en danger ou en risque.
- >>> Un lieu de neutralité en dehors de toute visée thérapeutique et d'injonction éducative, permettant à la personne de laisser cheminer sa réflexion.
- >>> Un lieu de rencontres, où l'on est attentif, au respect de l'individu et à son histoire.

>>> Un lieu qui garantit la sécurité physique, psychique et affective des accueillis.

En quelques chiffres, il y a eu au Laep....

>>> 34 séances

>>> 31 parents

>>> 25 familles dont 18 nouvelles

>>> 35 enfants qui ont fréquenté le lieu.

La CC PG a reçu 6344,92€ de subventions de la CAF pour le LAEP.



Conférences/débats

Un cycle de 4 conférences/débats a été proposé aux parents de la CC PG. Les thèmes abordés ont été les suivants :

>>> Risques liés à l'exposition aux écrans

>>> Usage et mésusage des réseaux sociaux

>>> Le harcèlement

>>> Neurosciences et émotions

Appel à projet du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Gard :

La CC PG est adhérente depuis de nombreuses années au REAAP. Un appel à projet est lancé en 2021 pour l'exercice 2022 : le service parentalité a reçu une subvention de 1000€ pour le cycle de conférences et 800€ pour l'achat de matériel pédagogique.

Communauté de Communes du Pont du Gard

Conférence | Débat

Parentalité

Neurosciences et émotions
Comment comprendre les comportements de l'enfant pour favoriser une éducation bienveillante ?

Vendredi 23 septembre

Remoulins
Maison des associations
À 18h30

Tarif : gratuit
Durée : 2h

Réservation obligatoire via la billetterie

Plus d'infos : www.cc-pontdugard.fr
21 bis Avenue du Pont du Gard Tél : 04.66.37.67.67

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

En mars 2022, un groupe de travail (représentants CAF, Département, Associations, techniciens CC PG et communes) s'est réuni afin de faire le point sur l'évolution de la CTG.



Après un rappel des constats du territoire et des 4 axes de développement à prioriser, à savoir : dynamiser l'attractivité par les services aux familles, accompagner la jeunesse vers son autonomie, renforcer l'accès aux droits, aux services et au numérique et favoriser l'animation de la vie sociale.

En 2022, l'accent a été mis sur l'itinérance avec la confirmation du travail à réaliser sur la mobilité.

Itinérance avec le soutien à la parentalité, le Relais petite enfance, les ateliers numériques, le réseau des bibliothèques...

En mai 2022, un groupe de travail a réfléchi sur la mobilité.

En juin 2022, après une restitution, 2 groupes de travail des partenaires ont réfléchi sur la jeunesse :

>>>> Groupe 1 : A travers divers services tels que les services de la maison des adolescents (MDA), la parentalité, la mobilité, le réseau des bibliothèques...

>>>> Groupe 2 : A travers divers projets tels que des rencontres sportives sur les infrastructures existantes sur les communes (skate parc, stades, parcours santé...)

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

POLICE INTERCOMMUNALE

La police intercommunale assure un service de nuit sur le territoire de la collectivité

Elle intervient au quotidien dans le cadre d'une surveillance générale et dans le cadre des missions qui lui sont dévolues sur les 16 communes qui composent le territoire.

Interventions soumises à bilan

Interventions concernant la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique

>>> A la demande des Maires

>>> A la demande ou suite au signalement des administrés.

>>> D'Initiatives (flagrant délit).

>>> Sur informations CORG ou PAM (Gendarmerie déjà engagés).

Pour

- Troubles à la tranquillité publique (nuisance sonore/regroupement)- Altercations/Agressions/rixes
- Vols simples/Vols à la roulotte/Cambriolages
- Police route (Contrôles/Verbalisations)
- Conflits de Voisinage
- Différents conjugal
- Violences intra/familiales
- Disparitions inquiétantes/fugues
- Accidents de la voie publique
- Signalement d'individu ou véhicule suspect
- Assistance individuelle/sécurisation/Pompiers
- Divers (divagation, feux, individu armé sur voie publique, camping sauvage, braconnage, salubrité publique...)

Chiffres clés

98 %
des nuits couvertes
(soit 358 nuits)

808
infractions constatées
prévention routière

327
interventions tranquillité/
sécurité/salubrité publique

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CISPD

Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance à l'échelle du territoire de la collectivité.

La coopération avec les institutions publiques et les organismes privés prend forme au sein du CISPD. Il s'agit de l'instance clé de la prévention partenariale.

Un programme de travail partagé y est élaboré dans le cadre d'un **plan local d'actions de prévention de la délinquance** intégrant les orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Mobilipass : intervention en maternelles GS

Depuis 2019, la CCPG intervient dans les écoles du territoire pour développer une action de sensibilisation auprès des écoliers à l'environnement de la Sécurité Routière.

L'objectif de l'action est de participer aux apprentissages permettant aux enfants de 5 à 11 ans de devenir progressivement autonomes dans leurs déplacements (piétons, cyclistes et passagers de voiture ou de transport en commun).

Le thème de l'année 2022 était « le cycliste et son vélo » :

>>> Connaître les bons équipements de protection et de sécurité.

>>> Comprendre l'importance de vérifier son vélo avant de partir en promenade.

140 enfants ont ainsi été sensibilisé auprès des écoles de CASTILLON DU GARD, COLLIAS, DOMAZAN, ESTEZARGUES et FOURNES.

507 enfants
ont suivi l'action MOBILIPASS depuis 2019

PERMANENCES DU DROIT

Des permanences du droit sont organisées tous les 1er mardis du mois dans les locaux de la Maison France Service à Remoulins.

Les juristes du CIDFF vous accueillent et étudient votre situation afin d'obtenir une information claire et précise.

Interventions dans le champ du droit des personnes et de la famille : droit de la famille, droit des consommateurs, droit international, droit pénal, droit du travail, droit locatif... Selon les situations, le CIDFF ayant signé une convention de partenariat avec le barreau de Nîmes, les habitants de la CCPG sont orientés vers des avocats du barreau de Nîmes.

27 entretiens juridiques

170 demandes formulées

80% sont des femmes majoritairement âgées de 36 à 45 ans

30-60 min/entretien selon complexité.

RENFORT DE GENDARMES DURANT L'ETE

La Communauté de Communes du Pont du Gard accueille pendant la période estivale, des **renforts de gendarmerie mobile qui permettent de sécuriser le territoire** et plus particulièrement le Site du Pont du Gard.

Soucieux de l'image touristique du secteur et de la vie des habitants, le Département accompagne la collectivité dans cette mission en mettant à sa disposition un lieu d'hébergement pour les gendarmes sur la commune de Vers Pont du Gard.

REUNION PUBLIQUES DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La Communauté de Brigades de Remoulins et la Communauté de Communes du Pont du Gard ont organisé 4 réunions publiques de prévention de la délinquance à destination des jeunes, actifs, seniors... sur les communes de Montfrin, Remoulins, Théziers et Valliguières.

Ces réunions ont pour objectif de communiquer des bonnes pratiques et conseils afin d'éviter diverses escroqueries sur internet ou via l'usage de fausse qualité (faux policier, agents des eaux...).

IV. MUTUALISATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

RÉALISATIONS EN 2022

Thématique URBANISME :

>>> Plus de 7 ans de fonctionnement.

Actes instruits en 2022:

402
permis de construire

105
*déclaration préalable de
travaux*

34
*déclarations préalables de
division*

>>> Fonctionnement sur l'année 2022 à 2 instructeurs jusqu'au mois de juin, puis arrivée d'un troisième instructeur, et 1 appui administratif.

**661 actes
traités en 2022**

>>> Instruction des DP travaux et Cua pour certaines communes (Collias, Comps, Estézargues, Pouzilhac, Remoulins, Valliguières, Vers-pont-du-Gard) à compter du mois de juin 2022 avec embauche du nouvel instructeur.

>>> IPaiement pour l'année de fonctionnement 2022 du service commun des ADS sous forme de titres exécutoires (50 % en mai et solde en septembre 2023) d'un montant de 159 073,75 €.

Thématique Conseil, Maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie :

Le service informatique est depuis 2022 mutualisé avec l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Pont du Gard. Les 16 communes ont signé une convention pour que le service mutualisé les accompagne dans leurs évolutions informatiques, mais aussi pour les conseiller. Véritable appui technique, il permet de faciliter la prise de décisions en termes d'investissement.

L'agent a continué d'expertiser et d'organiser la mise en place de fibre propriétaire pour les communes afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

>>> Les principales axes de travail sur 2022 ont été les suivants :

23
permis d'aménager

26^{CUB}
et **66^{CUA}**

5
permis de démolier

· Sensibilisation, prise en main et mise à jour de logiciels

- Etude sur le changement d'ordinateurs
- Sécurisation des données par des sauvegardes externalisées
- Etude portant sur l'optimisation du réseau téléphonique générant des économies par un passage en IP
- Etude pour le changement de serveur, l'évolution des outils informatiques ainsi qu'une migration de la messagerie vers un hébergement externalisé
- Préconisations et conseils pour disposer de l'équipement et de ses annexes nécessaires pour organiser des réunions virtuelles, des visioconférences...
- Accompagnement de la transition numérique des acteurs du territoire par la poursuite des préconisations techniques et de conseil auprès des communes membres du service commun

Sur l'année 2022 le temps de travail est réparti à 60 % pour les missions du bloc local et 40 % pour des missions de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Pour l'infrastructure de la CCPG, un marché d'infogérance a été mis attribuer courant 2022 à la société ONE ID. Ce marché cadre les missions et permet une meilleure visibilité de l'infrastructure.

Dans la même optique de réduction des coûts de fonctionnement et d'optimisation technique : un marché de photocopieurs a été lancé pour les pôles administratif de la CCPG. Pour les sites distants, le service a uniformisé la solution HP Ink afin d'améliorer la gestion et réaliser des économies.

Thématiques assistance technique :

>>> Aramon

- Fabrication de mobilier urbain : barrières et potelets amovibles « Arc-en-ciel »
- Fabrication et pose de garde-corps et de protections anti-chute pour les réservoirs haut et bas, et le poste de relevage des arènes.

>>> Estézargues

- Fabrication de mobilier urbain : 2 barrières sur mesure à boules et croix de St-André.
- Fabrication et pose de grilles coulissantes pour la protection des fenêtres de la cantine scolaire

>>> Saint Hilaire d'Ozilhan

- Fabrication et pose de grilles de protection pour la porte et les fenêtres de la face arrière de la mairie.

>>> Théziers

- Fabrication et pose d'une porte métallique pour l'accès aux vestiaires du stade de football communal.

>>> Pour le service Economie-Tourisme

- Fabrication de 40 arceaux vélos et livraison aux communes
- Fabrication et pose d'un abri pour vélos électriques sur la commune de Collias
- Fabrication et pose de barreaudages pour les pontons d'accès de la Halte fluviale d'Aramon

>>> Pour le service OM

- Fabrication et pose d'un auvent pour le local gardiens de la déchèterie de Comps
- Fabrication de 40 arceaux vélos et livraison aux communes
- Fabrication et pose de rampes d'accès pour les containers DEEE des déchèteries de Comps et Montfrin

>>> Pour le service Petite Enfance

- Fabrication d'un garde-corps de 40 m de long pour le jardin haut de la crèche d'Aramon

Thématiques commande publique / affaires juridiques :

Mise en œuvre du service le 1er avril 2022.

12 communes adhérentes : Aramon, Collias, Comps, Estézargues, Domazan, Fournès, Montfrin, Pouzilzac, Remoulins, Saint-Hilaire d'Ozilhan, Valliguières et Vers-Pont-du-Gard.

>>> Organisation de 3 réunions portant sur lancement du service commun et sur les actualités juridiques ;

>>> Rédaction d'actes à risque de contentieux (délibérations du conseil municipal, décisions du maire, arrêtés du maire, convention...) ;

>>> Réalisation de 3 groupements de commandes : études de ruissellement des eaux pluviales, fournitures d'entretien et fournitures administratives ;

>>> Réalisation de 5 commandes publiques personnalisées : 1 marché de fournitures courantes et services (entretien et exploitation des ouvrages d'adduction en eau potable), 1 marché de travaux (remise en état des chemins de la commune de Domazan) et 3 marchés de maîtrise d'œuvre (maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique et extension de l'école, mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un groupe scolaire de 12 classes et missions de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle station d'épuration).

>>> Accompagnement des communes adhérentes sur des problématiques d'ordre juridique : délégations du conseil municipal consenties au maire, délégations du maire, modifications des clauses contractuelles, publicité des actes des collectivités territoriales, théorie de l'imprévision...

Thématique sécurité et prévention du jour :

ASVP 2022

>>> Pour les communes de Domazan, Fournès, St Bonnet du Gard, St Hilaire d'Ozilhan et Théziers

>>> ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

- Sécurisation bus scolaire Sécurité écoles Patrouilles pédestres
- Prises de contact avec les commerçants
- Proximité avec la population
- Urbanisme
- Environnement

